Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ANRU 02/03/18
A 18000537

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

COFINANCES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

POUR MARSEILLE METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

UN NOUVEAU VISAGE POUR LES QUARTIERS
RENOUVELLEMENT URBAIN

SOMMAIRE

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE 4
PRÉAMBULE 5
LES DÉFINITIONS 13
Article 1. Quartiers d'intervention 14
Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration 15
Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville 15
Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain 15
Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration 19
Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration 22
Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage 34
Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration 34
Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration 36
Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain 36
Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014 38
Article 8. Gouvernance et conduite de projet 39
Article 8.1. Gouvernance 39
Article 8.2. Conduite de projet 42
Article 8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés 44
Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail 45
Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain 45
Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail 46
Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet 46
Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail 50
Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail 51
Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires 52
Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration 54
Article 10.1 Opérations financées par l'Anru 54
Article 11. Durée du protocole de préfiguration 57
Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique 57
Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration 57
Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru 57

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration 57
Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement 57
Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole 58
Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole 58
Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru 58
Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah 58
Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts 59
Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru 59
Article 13.5. Contrôle et audits 59
Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements 59
Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole 59
Article 13.8. Traitement des litiges 60
Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence 60
Article 14. Dispositions diverses 60
Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru 60
Article 14.2 La signalétique des chantiers 60
ANNEXES 62

Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,
Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU en vigueur,

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

Il est convenu entre,

- L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,
- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

- La Métropole Aix-Marseille Provence (EPCI), représentée par son président,
  ci-après nommée le porteur de projet,

- La commune de Marseille, comprenant les 15 quartiers inscrits à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par le Maire,

- L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa directrice générale,
- La Caisse des Dépôts, représentée par son directeur régional,

Les autres maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention de protocole,

- Habitat Marseille Provence HMP, représenté par son président
- 13 Habitat, représenté par son président
- UNICIL, pour la Phocéenne d'Habitation et la Société Nouvelle SNHM, représenté par son président
- Logirem, représenté par son directeur
- Erilia, représenté par son président
- Marseille Habitat, représenté par sa Présidente
- L'Etablissement Public d'Aménagement Euro Méditerranée EPAEM, représenté par sa présidente
- Le GIP Marseille Rénovation Urbaine, représenté par sa présidente

Les autres collectivités locales concernées,

- le Conseil régional, représenté par son président
- le Conseil départemental , représenté par sa présidente

Ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le présent protocole de préfiguration porté par la Métropole Aix-Marseille Provence pour Marseille s'appuie sur le dossier, élaboré conformément au dossier type prévu à l'annexe I du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le **comité d'engagement du 12 décembre 2016**

Le présent protocole de préfiguration, sur lequel s'engagent les parties, s'appuie sur le dossier de présentation présenté en Comité d'Engagement, notamment les éléments de diagnostic et la présentation complète des orientations stratégiques portées par la collectivité ; il en reprend les principales caractéristiques :

Une construction partenariale :

Le travail sur le protocole de préfiguration de Marseille est engagé depuis 2015, avec des étapes formalisées dans le cadre

- d'une part du bilan du PNRU 1, présenté dès le CA de l'ANRU en mars 2015 puis dans un « Document cadre » délibéré par la Ville et la Communauté urbaine en le 3 juillet 2015,
- d'autre part dans le Contrat de Ville, signé le 17 juillet 2015

Outre les travaux réguliers menés avec les maîtres d'ouvrages et dans le cadre des Comités de Pilotage du Contrat de Ville, avant puis après les RTP de juin 2016, il s'appuie sur des ateliers par secteur qui se sont déroulés au 1er semestre 2016 avec l'ensemble des partenaires.

Le contexte Métropolitain : un projet récent, en cours de construction

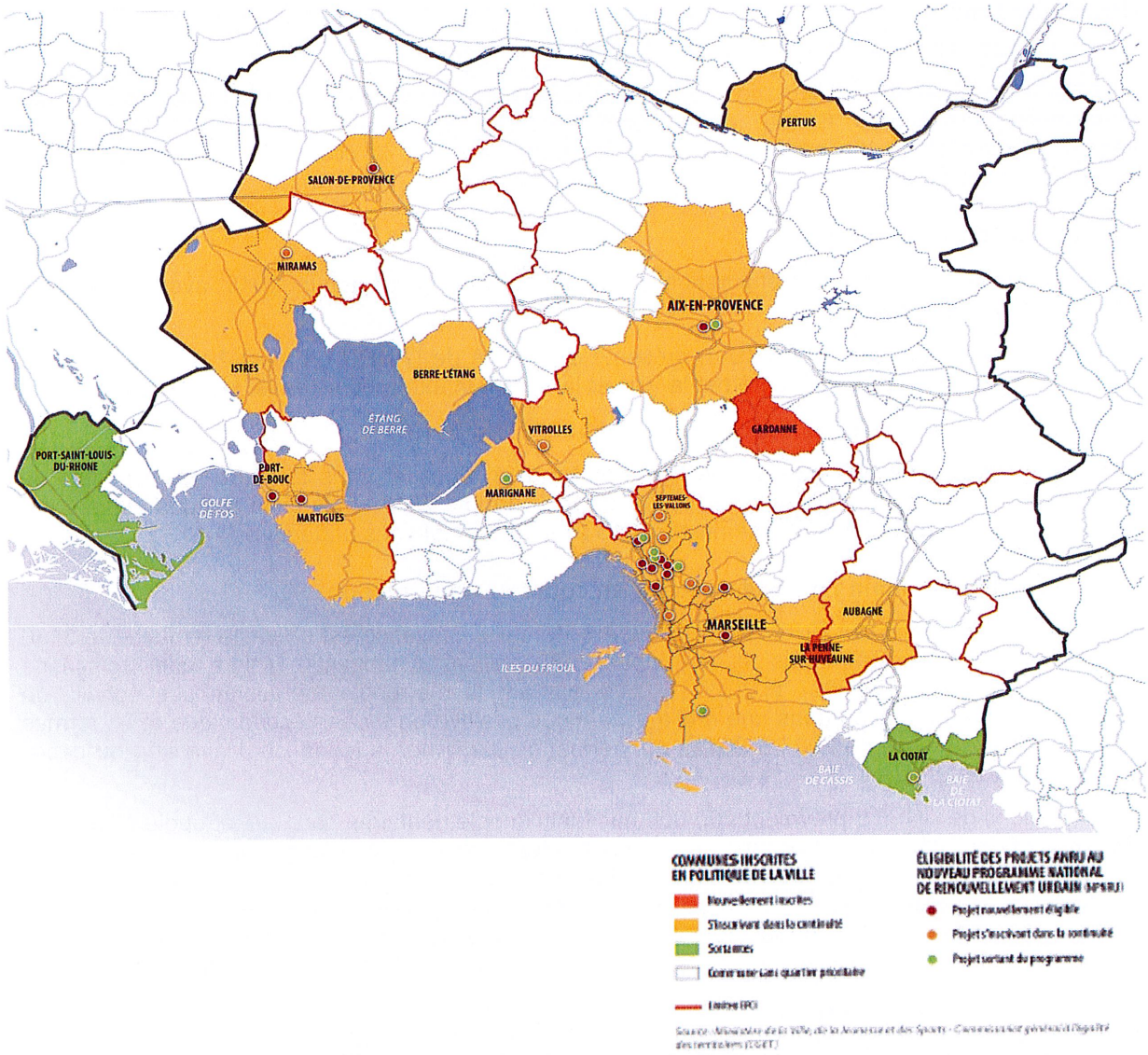
Mise en place au 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence est un vaste territoire de 3150 km², constitué de 92 communes, et regroupant 1,83 millions d'habitants. Malgré une croissance démographique faible de 2007 à 2012 (+ 0,1% par an) la métropole représente une échelle de contexte urbain en mutation dans une réelle dynamique positive en termes économique et en termes d'emploi (+0,5 % par an de 2007 à 2012), qui permet de confirmer la tendance d'inversion du déclin des décennies antérieures.

Les projections de l'INSEE prévoient 200 000 habitants supplémentaires pour la Métropole à l'horizon 2030 et le SCOT 2012 retenait comme objectif pour le territoire, malgré un contexte de rareté foncière, le choix de « tirer » le développement de la Métropole, avec des centralités métropolitaines, des centralités structurantes, des centralités de proximité, dont plusieurs impactent directement les quartiers concernés par le Contrat de Ville. Cette stratégie de développement économique et de rééquilibrage des territoires, s'accompagne d'un objectif de construction de 80 000 logements.

Sur ces bases, la collectivité est aujourd'hui en cours de renouvellement de ses documents de stratégie territoriale : PLUi, SCOT et Projet Métropolitain sont en cours de construction, le PLH métropolitain a été engagé en juin 2016. Par ailleurs, le chantier prioritaire de la Métropole, sur les transports et les déplacements, a pris la forme d'un agenda des mobilités présenté fin 2016, qui reconstruit un schéma de mobilité à l'échelle de la Métropole, axé sur la mobilité vers l'emploi.

Un rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des grandes orientations du contrat de Ville est précisé ci-après :

La démarche de la Métropole pour le renouvellement urbain : vers une croissance inclusive et soutenable du territoire



Signé en juillet 2015, le Contrat de Ville concerne 58 QPV sur la Métropole, dont 35 pour la seule ville de Marseille. 11 QPV sont désignés comme d'intérêt national au titre du NPNRU et 10 d'intérêt régional – soit 21 quartiers, dont 14 à Marseille : 9 PRIN et 5 PRIR.

Commune	CT	PRIN	PRIR	Signature du Protocole de Préfiguration
Martigues	6		1	25/11/2016
Port de Bouc		1	1	
Miramas	5	1		22/09/2016
Salon de Provence	3		1	23/12/2015
Aix-en-Provence	2		1	18/12/2015
Vitrolles			1	
Marseille	1	9	5	
Total		11	10	

Le diagnostic dressé dans le Contrat de ville à l'échelle de la Métropole constitue le socle des interventions à venir dans le cadre du NPNRU. Il met en exergue une dynamique économique réelle mais qui bénéficie peu aux territoires et populations les plus fragiles soulignant en particulier :

Sur le volet emploi, mobilité, dynamiques socio-territoriales :

- Des situations de pauvreté concentrées sur Marseille, particulièrement sur les quartiers Nord et le Centre Ville
- Un clivage fort entre le lieu de résidence et le lieu de travail, qui devrait s'accentuer d'ici 2030
- Des quartiers parfois « coupés de la ville » malgré un maillage historique de centralités et des points d'appui disséminés sur le territoire
- Un budget mobilité qui peut exclure les ménages modestes des offres d'emploi
- De nombreux secteurs accueillant des emplois pourtant à proximité directe des territoires prioritaires

Sur le volet habitat et logement social :

- Un accès au logement qui reste difficile pour les revenus faibles et moyens
- Une offre en logement social concentrée à 89 % sur Marseille à l'échelle du Conseil de territoire n°1, dont plus de 60 % sur les quartiers prioritaires
- Une inadéquation du parc à l'évolution des ménages, avec une insuffisance de petits logements et une insuffisance relative de grands logements dans le parc public et privé et une obsolescence de ces bâtiments à la typologie de grands immeubles, tours et barres.
- Un parc privé dégradé qui constitue souvent un parc social de fait très important sur les Centres-villes de Marseille, Marignane et La Ciotat
- Une production neuve active, quasi à hauteur des objectifs du PLH et des objectifs SRU. Mais la forte progression relative à la production de logements sociaux s'est concentrée sur quelques territoires déjà fortement dotés (partie nord de Marseille, La Ciotat)

Le marché de l'Habitat à Marseille

Le marché de l'habitat sur Marseille se caractérise par une croissance principalement endogène et, à l'image du constat métropolitain, une question centrée sur l'attractivité à construire pour accueillir des jeunes actifs.

Le marché de la revente et de l'accession libre se stabilise : Les chiffres à fin 2014 sont de 2500 €/m² pour la revente et 3784 €/m² pour l'accession libre. Des prix de vente à Marseille équivalents à la moyenne départementale, mais très contrastés entre le Sud et le Nord de la Ville, nécessitant une approche différenciée par territoire.

Une requalification du parc existant, particulièrement dans le centre et sur les copropriétés fragiles, qui demande un investissement exceptionnel de tous les partenaires.

Une production de logements active, qui permet d'atteindre les objectifs du PLH pour Marseille : 5 000 logements nouveaux, dont 1 400 locatifs sociaux. Mais des taux « SRU » avec de fortes disparités infra-communales et une nécessaire orientation qualitative de l'offre pour une adaptation du patrimoine social des années 60/70 à l'évolution de la demande et aux défis de la précarité énergétique

Un marché très tendu dans le parc social : 1 attribution pour 7,6 demandes en instance, et un taux de rotation dans le parc social très faible (5,5 % pour un taux moyen français de 10%), nécessitant de réamorcer des parcours résidentiels au sein et en dehors du parc social.

Les enjeux prioritaires du Contrat de Ville sont ainsi bien identifiés :

- Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle du Conseil de territoire n°1
- Des politiques de développement social et humain à consolider, sur des thèmes majeurs : Éducation, lien social et citoyenneté, insécurité, inégalités sociales et territoriales en matière de santé, place des habitants... avec un travail spécifique sur le manque ou l'état des équipements – scolaires et éducatifs en particulier - et services
- Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter
- La mobilité, un enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville

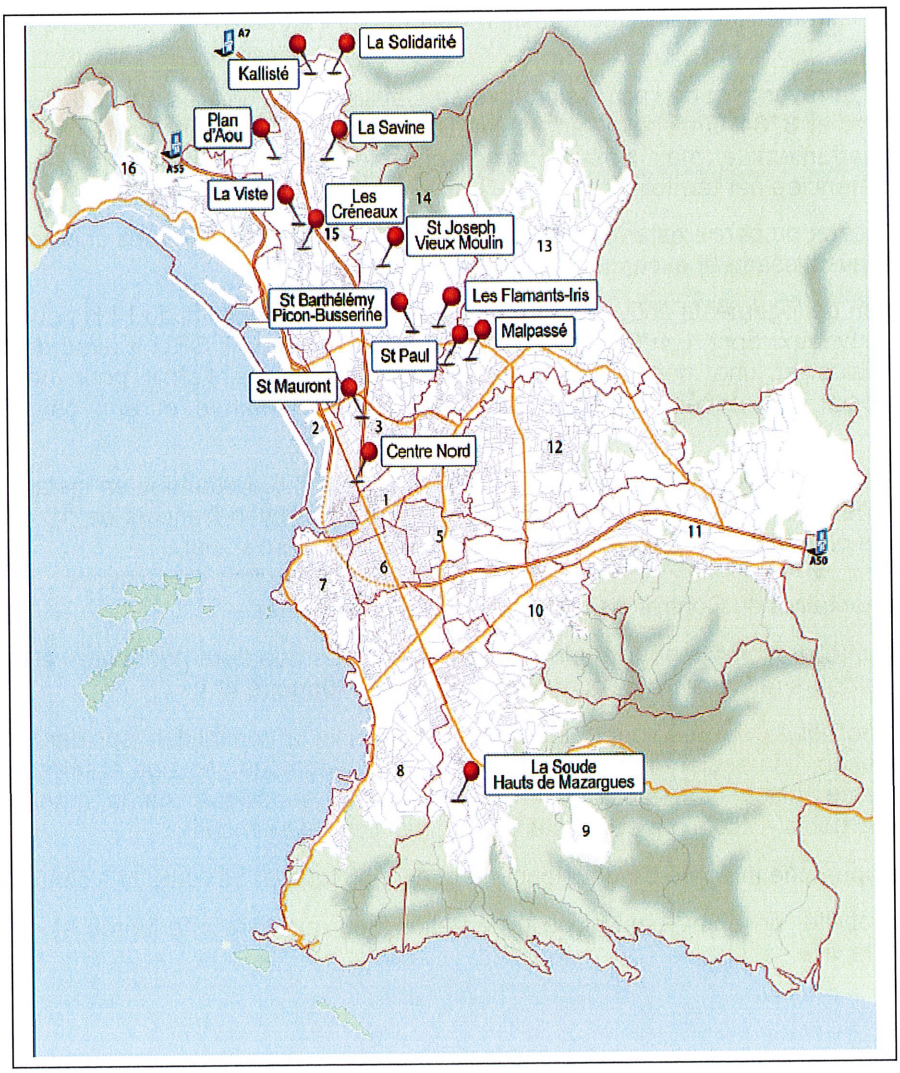
Les actions engagées et en cours dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU), y compris les interventions sur le parc privé, sur les quartiers concernés par le présent protocole, sont rappelées ci-après dans leurs objectifs et avancement. (cf. annexe 6)

Les projets portés par la Ville de Marseille dans le cadre du PNRU : 14 PRU, opérationnellement engagés à 82% (au 30/03/2017)

Dans le cadre du PNRU, 15 conventions ANRU ont été signées sur Marseille, concernant 14 sites sur les 18 sites métropolitains, pour un montant de travaux de plus de 1,2 milliards d'euros et 305 millions de subventions ANRU.

Commune	Nombre de PRU	Investissement en Mio d'€	Subvention ANRU en Mio d'€
La Ciotat	1	26	7
Vitrolles	1	51	10
Marignane	1	16	2
Miramas	1	68	11
Marseille	14	1227	305
Aix-en-Provence/Opérations isolées		100	20
Total		1488	355

Sur ces 14 sites Marseillais, encore en travaux, et dont les avancements respectifs ont été précisés en Comité d'Engagement , 10 sont concernés par le NPNRU



Les PRU du premier PNRU
Les objectifs et moyens mis en œuvre sur ces PRU première génération ont été développés dans l'approche par quartier du document de présentation du protocole. Ils sont ici regroupés par grands secteurs, dans la même démarche que celle retenue pour les sites en NPNRU et développée plus loin, pour permettre une lecture des actions déjà engagées articulée avec les nouveaux projets, et en cohérence avec la vocation des secteurs et et les enjeux du Contrat de Ville, tout particulièrement en termes urbains.

Cadran Nord-Est-/ L2 : 5 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

Saint Barthélémy, Picon Busserine - Le remodelage de trois quartiers, en contact avec la L2
Signé en octobre 2011 - 128 Md€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 88%

- Un projet comprenant des actes majeurs pour la refonte de la trame viaire, des démolitions à la clef (1/3 exigé par la L2), un programme de réhabilitation porté par Logirem et HMP et des reconstitutions à 75% hors site
- Un taux d'avancement élevé sur tous les fronts. La résidentialisation démarrera après les aménagements d'espace public,
- Une volonté de valorisation de la halte ferroviaire et des dessertes par les transports en commun
- Une ambition difficile : l'intégration de la L2 dans la requalification urbaine

Saint Paul - L'ouverture du Vallon
Signé en décembre 2006 - 31 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 89%

- Le désenclavement réussi d'une petite cité HLM, avec une voie nouvelle, des démolitions, et une reconstruction sur site à 60%. Les équipements publics à livrer
- Au-delà, une requalification pérenne du quartier impose une intervention lourde sur la copropriété du parc Corot, 376 logements, contigus au patrimoine HLM. Ingénierie et procédures engagées

Flamants-Iris - Un nouveau Projet Urbain
Signé en septembre 2005 - 157 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 81%

- Un projet totalement recomposé après l'arrêt des réhabilitations en 2010, lié à la découverte d'amiante, entraînant 223 démolitions supplémentaires
- La réalisation d'un pôle de services reconvertissant un tripode d'habitations en bureaux, avec deux instituts de formation supérieure
- Un projet urbain qui permet désormais de reconfigurer totalement cette entrée de l'ex ZUP n°1

Malpassé - La Mutation d'un quartier d'habitat social
Signé en juin 2010 - 184 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 71%

- Un projet fortement remanié après la découverte de traces d'amiante, conduisant à démolir 100 logements de plus (569 au total).
- Une voie nouvelle ouverte en 2012, permettant l'implantation d'activités, médicales essentiellement)
- Une évolution de la concession d'aménagement pour élargir le périmètre et les ambitions (intégration d'un Centre Commercial en déclin)
- Une diversification à réussir, enjeux des deux années à venir

Seul le **PRU Saint Joseph** n'est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en décembre 2006, 19 Md'€ d'investissement, un avancement opérationnel engagé à 70%, il s'agit de la **restructuration d'une cité d'urgence**, avec démolition/reconstruction d'un habitat vétuste, en marge de la ville, avec une proportion importante de population d'origine Tsigane, un cheminement progressif, tant pour le relogement que pour les aménagements et une reconnexion aux quartiers voisins désormais possible.

Le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane : 6 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

La Savine – L'ouverture d'une citadelle
Signé en mars 2009 - 136 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 46%

- Totalement reconfiguré en 2015, passant de 81 Md'€ à 136, avec la nécessaire démolition de 80% du patrimoine amianté, désormais
- Le relogement de plus de 1000 locataires, moitié sur site, moitié hors site
- Un projet urbain à long terme, avec une concession d'aménagement qui désurbanise les sites les plus excentrés, et reconfigurera un quartier plus mélangé, dans une topographie contraignante
- La valorisation d'un cadre naturel riche, pour relier et non plus pour segmenter

La Solidarité – la requalification d'une cite éloignée de la ville
Signé en juin 2010 - 53 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 75%

- La réhabilitation du parc social et une nouvelle voie pour permettre une diversification de l'offre, pour recoudre une urbanisation disparate, et mettre mieux en relation ce quartier avec le pôle de développement de l'Hôpital Nord
- Une intervention en cours sur les équipements publics (école + crèche)

Kallisté – Une intervention publique dans une copropriété
Signé en octobre 2011 - 30 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 47%

- Une DUP pour carence récemment signée pour le bâtiment B, après l'ordonnance de carence d'avril 2015 : une guérilla juridique de 5 ans, avec, à la clef, une concession d'aménagement mise en place par la Ville de Marseille sur un périmètre et un calendrier plus large que le seul PRU
- Mise en place en mai 2016 d'un Plan de Sauvegarde sur les bâtiments susceptibles d'être redressés
- Une action à poursuivre dans le NPNRU

La Castellane – L'essor du territoire et l'ouverture du labyrinthe
Un protocole de préfiguration signé en janvier 2015, pour engager de premiers travaux - 6 Md'€ d'investissement sur le PNRU - Avancement opérationnel engagé à 55%

- Le chantier sur les invariants du projet (l'axe est-ouest) est engagé depuis février 2016
- Un projet d'ensemble de renouvellement urbain et de développement social, sur le grand territoire sera proposé au NPNRU, en intégrant les fruits des débats en cours

Le PRU St Antoine / Plan d'Aou / La Viste se termine et ne figure pas en tant que QPV éligible au NPNRU. Signé en septembre 2005, et son avenant La Viste en juin 2010 pour un total de 152 Md€ d'investissement, son avancement opérationnel est engagé à 75% L'objectif de **reconnexion à la ville** a donné lieu à une démolition de 90% de la cité originelle, et la reconstitution d'un quartier ouvert, plus diversifié, accueillant des locaux artisanaux, et, sur ses franges, des équipements publics renouvelés (centre social, crèche, école, médiathèque) et une diversification réussie : AFL livrée depuis 2014, accession et locatif social, avec une diversité de bailleurs. La trame viaire reconnecte le quartier à la Ville et le rend perméable. Les enjeux du noyau villageois ont été intégrés, avec la plateforme multimodale de Saint Antoine, qui arrime le quartier à la desserte ferroviaire Aix-Marseille. Un PRU très explicite sur l'effet levier à moyen terme de l'action publique.
Sur La Viste, il s'agissait d'un projet 100% réhabilitation de ce patrimoine conçu par G. Candilis, et d'une valorisation du noyau villageois, avec des programmes mixtes accession/locatif. Reste à réaliser la réhabilitation du groupe scolaire

Le PRU des Créneaux enfin, signé en décembre 2006 pour 32 Md'€ d'investissement, est terminé. Significatif du **parcours logement**, il a vu la démolition de la totalité d'un patrimoine de 134 logements vétustes et excentrés, avec la reconstitution dans le tissu urbain de la Viste ou de Saint Louis, de petites résidences, pour reloger 90% des anciens locataires. La Métropole réalisera à terme une cité artisanale sur cette emprise, avec la poursuite d'une action pour la maîtrise de friches industrielles.

Le secteur Sud – Vallée de l'Huveaune

Seul PRU de ce secteur sur le PNRU, **La Soude les Hauts de Mazargues** n'est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en octobre 2011, pour 75 Md€ d'investissement, son avancement opérationnel est engagé à 93% Il s'agissait ici de miser sur **l'espace public pour assembler le puzzle :** Un projet de revalorisation de l'habitat avec un grand programme de réhabilitation, très peu de démolitions, des programmes d'accession à la propriété, dans un secteur dynamique sur le plan de la promotion immobilière**.** Et surtout**,** la création d'une trame verte, liaison de déplacement doux, des plages du Prado aux Calanques de Sormiou et Morgiou**,** la création et modernisation des équipements publics, l'aménagement des terrains délaissés pour reprendre la gestion de l'espace public et faciliter le lien social.
La démarche **EcoQuartier** sur le PRU, élargie à la ZAC voisine, portée par les habitants et les partenaires locaux, a été reconnue « engagé dans la labellisation ».

Le secteur Grand Centre Ville –GPMM : 2 PRU sur ce grand QPV éligible NPNRU

Centre Nord – Un projet atypique en quartier ancien dégradé
Signé en juin 2010 - 138 Md€ d'investissement - - Avancement opérationnel engagé à 58%

- Une mosaïque d'interventions dans 4 pôles de projets : Velten-Belsunce, Panier-République, Joliette-Bon Pasteur et Hoche-Caire-Villette
- Création de nouveaux logements sociaux, en substitution de logements dégradés, indécents ou indignes ;
- Requalification des îlots et revalorisation patrimoniale ;
- Développement des équipements publics, notamment dédiés aux jeunes

Saint – Mauront : La transformation d'un faubourg paupérisé
Signé en décembre 2009 - 63,9 Md€ d'investissement - - Avancement opérationnel engagé à 87%

- Objectif : insérer Saint-Mauront dans la dynamique du Grand Centre Ville
- Des conditions d'habitat améliorées et le développement de l'offre en habitat social, locatif libre et accession
- Des équipements neufs ou réhabilités
- Des voies nouvelles pour faciliter l'accessibilité du quartier

Stratégies pour l'Habitat

La politique de l'Habitat sur la Métropole Aix Marseille Provence nécessite une approche différenciée par territoire et un dispositif à construire pour attirer de jeunes actifs, en lien avec les évolutions du PLH.

Sur Marseille, 40 ans d'actions publiques pour impulser un redressement initiées par la Ville et, depuis 20 ans, avec Euromed et l'Etat ont permis de réelles avancées sur le secteur Centre Ville. Le travail de la Ville sur l'Habitat Privé potentiellement dégradé s'est engagé depuis 1995 dans un emboitement des dispositifs et des opérateurs - et s'oriente vers des interventions coordonnées sur l'habitat.

un enjeu spécifique est affirmé pour « passer à la vitesse supériere » dans la requalification du parc privé existant ; et en particulier les copropriétés fragiles.L'engagement de la municipalité sur le logement, le nouveau protocole d'Eradication de l'Habitat Indigne – EHI – et l'Accord Partenarial sont autant de contractualisation favorisant la nécessaire dynamique et la mobilisation de tous les moyens pour progresser sur un parc social de fait, concentré en particulier sur le grand secteur Centre Ville.et sur des copropriétés identifiées.

Des dispositifs spécifiques seront proposés pour favoriser les parcours résidentiels

Pour les bailleurs sociaux, les enjeux seront ceux de l'adatation du patrimoine social des années 60/70 à l'évolution de la demande, aux besoins de diversification et aux défis de la précarité énergétique

Le Bilan et les axes stratégiques pour le NPNRU

14 PRU aujourd'hui administrativement engagés à 100% : ces 10 années de mobilisation sur les quartiers ont permis la construction d'un partenariat éprouvé, une montée en compétence des acteurs et des organisations sur le champ du renouvellement urbain.

Le changement d'image engagé sur les quartiers a permis de tirer un premier bilan quantitatif et qualitatif positif, et de tirer des enseignements pour le NPNRU :

En nombre de logements :

- 85%des opérations de reconstitutions de LLS livrées ou en chantier
- 92% des relogements réalisés
- 64 % des démolitions réalisées ou en cours
- 100% des réhabilitations engagées et 79% des résidentialisations
- 49% des opérations de logement privé réalisées ou en cours

En millions d'euros engagés :

- 65% des équiments publics
- 91% des travaux d'aménagement réalisés ou en cours

Chiffres extraits de la mise à jour trimestrielle MRU / Mars 2017

Des avancées à conforter :

- La diversification de l'habitat : proposer toute la gamme de l'offre, maisons et appartements, accession, locatif social, locatif libre
- La réouverture du choix : transformer l'épreuve du relogement en une opportunité avec des démarches de relogement positives, réamorçant des parcours résidentiels
- La modernisation des équipements et le réinvestissement des institutions : s'ouvrir à un public plus large, avec des centres sociaux/maisons de quartier, placés désormais à l'articulation des quartiers
- La participation habitante : développer de multiples initiatives, adaptées à chaque situation, en mobilisant aussi des prestataires extérieurs pour permette une montée en compétence de tous les acteurs
- Du locatif social mieux intégré dans la ville et mieux réparti : les démolitions sur 10 sites de grands ensembles dans les 4 arrondissements Nord de Marseille ont été reconstituées en 120 opérations, dont 80 de moins de 30 logements, et à plus de 50% en dehors de ces arrondissements.

Les améliorations à apporter

- Mieux organiser la gouvernance et la programmation
- Renforcer l'ingenierie et le role des architectes urbanistes pour tenir la cohérence des projets dans la durée
- Conduire les réflexions sur les stratégies patrimoniales des bailleurs sociaux, pour diversifier l'offre locative
- Créer plus de synergie entre projets urbains et actions d'accompagnement social
- Définir plus en amont les outils, règlementaires et techniques, nécessaires à la mise en œuvre

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme de travail » ou « programme »** est constitué de l'ensemble des opérations d'ingénierie, et le cas échéant d'investissement, du protocole de préfiguration approuvées par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.

- **L'« opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les concours financiers de l'Anru**, programmés au sein d'un protocole de préfiguration des projets, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru, et le cas échéant sous la forme de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement, conformément aux modalités prévues dans les règlements de l'Anru relatifs au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Article 1. Quartiers d'intervention

Le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence (cf. annexes 1 et 2). Il développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des programmes urbains.

Le protocole de préfiguration liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence, et en particulier de la Ville de Marseille.

- Les **9 quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain sont les suivants :

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP013032	Marseille 3e arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2e arrondissement, Marseille 14e arrondissement, Marseille 6e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	Centre-ville Canet Arnavaux Jean Jaurès
QP013038	Marseille 11e arrondissement, Marseille 12e arrondissement, Marseille 10e arrondissement	Air Bel
QP013042	Marseille 13e arrondissement	Malpassé Corot
QP013044	Marseille 13e arrondissement	Frais vallon Le Clos la Rose
QP013049	Marseille 14e arrondissement, Marseille 13e arrondissement	Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme
QP013051	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	La Castellane La Bricarde Plan d'Aou Saint-Antoine
QP013055	Marseille 15e arrondissement	Kalliste la Granière la Solidarité
QP013056	Marseille 15e arrondissement	La Savine
QP013058	Marseille 15e arrondissement, Marseille 2e arrondissement	La Cabucelle

- Les 5 quartiers d'intérêt régional sont les suivants :

QP013052	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	Consolat Ruisseau Mirabeau
QP013053	Marseille 15e arrondissement	La Calade Campagne Lévèque
QP013054	Marseille 15e arrondissement	Les Aygalades
QP013057	Marseille 15e arrondissement	Les Tilleuls La Maurelette
QP013059	Marseille 14e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	La Visitation - Bassens

- Le porteur de projet porte également, en cohérence avec les interventions prévues sur Frais-Vallon, Le Clos, La Rose, une intervention de renouvellement urbain sur le quartier prioritaire du Petit Séminaire.

QP013045	Marseille 13e arrondissement, Marseille 12e arrondissement	Le Petit Séminaire

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

Le dossier de présentation en Comité d'Engagement, nourri des politiques plus larges d'agglomération et issu du travail partenarial mené sur le long terme, décline une vision de la vocation et du rôle des quartiers à moyen terme (15 ans), notamment sous la forme de représentations cartographiques traduisant spatialement les intentions stratégiques pour ces quartiers dans leur environnement (Cf. annexe 3)

Compte tenu du diagnostic posé sur le territoire aux différentes échelles, l'ensemble des partenaires s'est accordé dans le Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015, sur une feuille de route stratégique pour la période 2015-2020.

Cette feuille de route couvre les quatre piliers attendus pour les Contrats de ville intercommunaux :

- Cohésion sociale ;
- Cadre de vie renouvellement urbain ;
- Développement économique et emploi ;
- Valeurs de la République et Citoyenneté ;

Elle est assise sur huit orientations prioritaires pour l'action publique à l'horizon 2020 :

1	Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée
2	Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi
3	Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages
4	Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés
5	Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire
6	Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse
7	Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts
8	Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne

Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

Le programme de travail inscrit au protocole de préfiguration va permettre d'affiner les objectifs précisés ci-après, en cohérence avec les objectifs poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville et ayant vocation à être contractualisés à terme avec l'Anru dans le cadre de conventions pluriannuelles de renouvellement urbain et en prenant en compte les objectifs incontournables, tels que définis au titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le protocole de préfiguration propose, sur la base du bilan du PNRU, neuf orientations stratégiques pour le NPNRU, déterminantes dans l'organisation du programme d'études et d'ingeniérie présenté.

1. Politique de l'habitat : la production neuve
Réussir le renouvellement urbain suppose :
- Tenir un volume de production élevé, conformément au PLH Métropolitain en cours d'élaboration ; (en statut d'occupation, en forme d'habitat)
- Assurer une diversité de l'offre pour permettre des parcours résidentiels choisis ;
- Poursuivre le rééquilibrage territorial de toute la gamme de l'offre : seul gage d'une maîtrise des prix et des loyers, et de la fluidité du marché ;

2. Politique de l'habitat : la mobilité résidentielle
La fonction d'accueil du parc locatif est entravée, il s'agit de faciliter le mouvement :
- Accompagner ceux qui ont une envie de mobilité ;
- Favoriser les mutations, qui rééquilibrent sur-occupation, et sous-occupation, avec la plateforme de relogement notamment ;
- Élaborer des stratégies de peuplement pour éviter la ghettoïsation.

3. Une action renforcée sur le parc ancien du centre et des faubourgs, et sur les copropriétés
La construction Métropolitaine suppose des centres urbains actifs
et attractifs :
- Renforcer les moyens d'impulsion et d'intervention sur le patrimoine privé
- Mettre en place le 3° protocole pour l'Eradication de l'Habitat Indigne et l'accord partenarial pour les copropriétés
- Inscrire la requalification de l'habitat dans une stratégie d'offre urbaine renouvelée : services, gestion, espaces publics

4. Le désenclavement et les transports
Faible densité, forte dissociation habitat/emploi, contraintes topographiques, faible autonomie des ménages :
- Un désenclavement nécessaire, en renforçant le réseau des Transports collectifs, articulé avec les projets structurants de la Métropole
- Un développement de la trame viaire pour ouvrir les quartiers
- Un développement de multiples dispositifs, centrale de mobilité, covoiturage, modes doux...

5. Le développement économique et l'emploi
Un enjeu décisif : réduire le chômage, renforcer l'emploi privé :
- Faciliter l'accès aux pôles d'emplois de la Métropole
- Développer l'implantation d'activités dans les quartiers, et valoriser celles qui existent
- Faire émerger et accompagner les initiatives issues des territoires
- Renforcer les dispositifs de formation / requalification professionnelle

6. L'armature d'équipements et de services, et leur accessibilité
Investir et gérer, pour :
- Un rattrapage quantitatif,
- Une remise à niveau,
- Une meilleure efficacité de l'existant,
- Une réflexion « bassin de vie »/ « accès aux services publics et privés »

7. Pour une ville durable
Des Projets urbains plus performants :
- Pour maîtriser les dépenses d'énergie,
- Pour gérer la propreté et recycler les déchets
- Pour valoriser la richesse environnementale de Marseille
- Pour se déplacer davantage, en consommant moins !

8. Stratégie urbaine à moyen terme
Des projets inscrits dans le réseau des centralités Métropolitaines
- Pour structurer une offre en équipements et services
- Pour bien prendre en compte la trame commerciale
- Pour s'appuyer sur l'attractivité des pôles de développement
- 4 grands secteurs géographiques pour élaborer les PRU

9. L'implication des habitants :

Pour une dynamique de projets participatifs…

- Pour capitaliser sur les expériences du premier PNRU ;
- Pour renforcer l'expertise d'usage des habitants ;
- Pour développer au sein des Maîtres d'ouvrage, une culture de concertation et de participation ;
- Pour faire naître des initiatives et faciliter la mise en mouvement.

… avec, désormais, les conseils citoyens

Spécifiquement sur l'habitat social, le porteur de projet a pour objectif de recréer de la mobilité, à minima par l'adéquation entre les structure des ménages et la typologie des logements, de diversifier l'offre sur le parc existant, par des réhabilitations d'ampleur variable, d'intégrer les stratégies des réservations employeur et de proposer des stratégies différentiées et d'améliorer la performance énergétique du parc.

Concernant l'habitat privé, le porteur de projet a élaboré un nouveau protocole d'éradication de l'habitat indigne (EHI), dont les études pré-opérationnelles spécifiques au QPV figurent au protocole. En parallèle, la stratégie d'intervention sur les copropriétés est déclinée dans le cadre d'un accord partenarial, qui a permis dans un premier temps un travail de recensement de 63 copropriétés, la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation élargi des copropriétés, et le lancement, financé dans le protocole, d'études sur 11 copropriétés prioritaires : Maison Blanche, Bel Horizon, Le Mail, les Rosiers, Consolat, La Rose, la Maurelette et la Granière, Bellevue, Kallisté, Corot, ainsi que sur Versailles et Plombières. La Métropole porte le dispositif : pilotage partenarial des différents dispositifs mis en œuvre, mobilisation des opérateurs, construction de plans de financement, et engagement d'actions en justice dans la limite de ses compétences. La Métropole met ainsi en œuvre les différentes actions décidées au sein des dispositifs partenariaux (protocole EHI, accord partenarial sur les copropriétés) ainsi que le VOC avec l'appui des opérateurs et des actions relevant de ses compétences."

Une approche par grands secteurs

Le bilan du PNRU1 a montré qu'à partir du cadre contractuel restreint, les projets se sont développés vers leurs franges, et les études urbaines ont nécessairement dépassé la notion de périmètre pour aborder les questions de désenclavement en cohérence avec le tissu urbain environnant et les stratégies développées à l'échelle de la Ville.

Le Contrat de Ville souligne la couverture territoriale importante mais pointilliste du découpage des QPV, exigeant une ambition d'intervention plus large, qui distingue les enjeux communs à tout le territoire et les enjeux spécifiques à chaque quartier.

C'est donc logiquement à l'échelle de grands secteurs d'intervention que les potentiels de développement des 9 quartiers d'intérêt national et des 5 quartiers d'intérêt régional proposés au NPNRU pour Marseille ont été approchés. Dans une démarche intégrée, cette proposition s'appuie sur deux orientations prioritaires du Contrat de Ville pour lesquelles le travail est nécessairement spatialisé à une échelle plus large que le quartier lui-même : l'offre de transports, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants ; et le développement économique et de l'emploi. Elle ne préjuge pas du nombre de conventions PRU à venir qui sera lui déterminé au fil des études réalisées dans le cadre du protocole. En cohérence avec les périmètres des QPV, permettant de décliner le choix d'indicateurs, et donc avec les diagnostics territorialisés du Contrat de Ville et les projets de territoire, documents de référence du présent Protocole quatre grands secteurs sont ainsi présentés, dont l'intitulé est volontairement détaché du nom des cités en QPV, pour être rattaché à une dynamique économique et de développement :

- Le secteur « Cadran Nord-Est - L2 »

A vocation essentiellement résidentielle, marqué par le poids du parc de logement sociaux, dans un tissu urbain particulièrement décousu, ce secteur bénéficie d'une dynamique de transformation urbaine initiée dans le cadre du PNRU1 et d'un potentiel de développement et d'accès à la mobilité grâce à de grandes infrastructures de desserte - L2 et métro - et à la proximité de pôles de rayonnement métropolitain - Technopole, MIN, Merlan...

– Le secteur « Hôpital Nord - Saint-Antoine - Mourepiane »

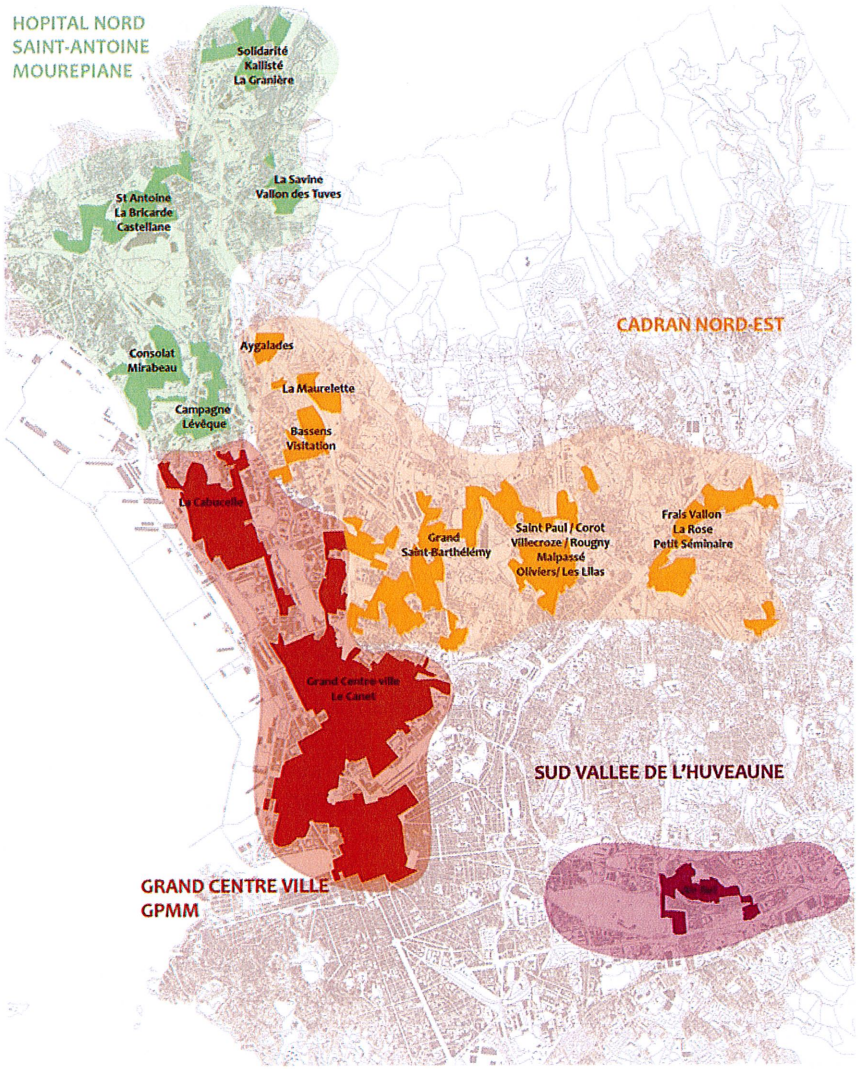
Territoire de porte d'entrée de la Ville, relié et naturellement positionné pour un développement métropolitain et les dynamiques aux abords de l'Etang de Berre, ce secteur doit concilier une double vocation économique et résidentielle mais aussi parvenir à inverser la stigmatisation « quartier nord » en un marketing territorial attractif, appuyé entre autre sur les atouts paysagers du secteur - vues mer, massif de l'Etoile et de la Nerthe…

– Le secteur « Sud - Vallée de l'Huveaune »

La vallée de l'Huveaune est un secteur à vocation de développement économique à l'échelle Métropolitaine. Son territoire géographiquement contraint - risque d'inondation - et l'histoire de son développement industriel puis commercial, définissent de nouvelles orientations d'aménagement vers une vallée habitée, interconnectée et intensifiée, qui devrait favoriser la réintégration des quartiers en QPV à leur environnement

– Le secteur Grand Centre-Ville - Grand port Maritime de Marseille »

Un secteur emblématique, profondément modifié par les récentes interventions urbaines requalifiant sa façade maritime - Vieux Port, Mucem, Terrasses… - bien irrigué en transports en commun, où l'enjeu de coordination des différents processus mis en place – Euroméditerranée, Opération Grand Centre-Ville, etc. - reste majeur. Tissu urbain historique, faubourgs de la ville, ces quartiers doivent relever le défi de la requalification du parc privé ancien - et des dysfonctionnements en matière de propreté et gestion des espaces publics - pour retrouver une qualité résidentielle décente, et une attractivité pour tous.



Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

Les partenaires ont exprimé un certain nombre de remarques à l'issue du Comité d'Engagement du 12/12/2016. Reprises ci-après, elles ont été intégrées, pour répondre aux attentes, dans le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration :

Les partenaires ont souligné le bénéfice de ce processus long mené par le porteur de projet pour construire Le protocole avec l'ensemble des acteurs, et qui a porté ses fruits dans un document de présentation intégrant l'inscription dans une logique métropolitaine, une approche pertinente par grands secteurs, un travail de structuration du programme d'étude appuyé sur le bilan du PNRU et sur les orientations du Contrat de Ville et une proposition de gouvernance, affirmée au niveau du nouvel EPCI.

Dans le temps du Protocole, il est convenu entre le porteur de projet et les partenaires ANRU, que le programme de travail validé dans ce présent protocole réponde aux attentes suivantes des partenaires :

- La poursuite du travail de bilan engagé dans la cadre de l'élaboration du présent protocole, et son prolongement, particulièrement sur les thématiques qui restent à développer : de la diversification de l'habitat, de la programmation des équipements, et du rééquilibrage de l'offre sociale,
- L'articulation efficiente du programme d'études proposées, celles-ci devant contribuer à la définition puis la mise en œuvre de projets intégrés et intégrants,
- La clarification de la stratégie habitat métropolitaine aujourd'hui en cours d'élaboration, et l'expression de l'articulation du NPNRU avec celle-ci, notamment la place de la reconstitution dans le rééquilibrage de l'offre, et la capacité de diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires au regard de leur attractivité et de leur accessibilité (lien emploi / logement) ;
- L'impératif d'élaboration d'une stratégie d'ensemble sur le secteur Grand Centre-Ville GPMM permettant de cibler des pôles prioritaires d'intervention sur ce périmètre.
- Le respect des attentes spécifiques concernant le contenu ou les modalités de mise en œuvre de certaines études

Numéro	Nom de L'étude	Attendus des partenaires,
A1 **(+ B7)**	**« Stratégie patrimoniale et stratégie de peuplement »**	Étude transversale visant à aider à l'élaboration d'une stratégie de peuplement, de reconstitution de l'offre de logements sociaux, en cohérence avec le PLH à l'échelle des communes comme à celle des arrondissements marseillais. Elle devra s'articuler avec les études similaires conduites dans les autres territoires métropolitains et devra alimenter en amont les études patrimoniales et les PSP des bailleurs. Cette étude comprendra une partie spécifique sur les LLS en centre ancien et situés en faubourgs. À l'issue du protocole, le volet diversification, devra donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et identifier les conditions pour exploiter leur potentiel de diversification.
A2	**« Coordination générale des interventions sur les copropriétés »**	Intégrée à l'accord partenarial sur les copropriétés, les personnes référentes devront être identifiées.
A4	**« AMO Sécurité »**	Cette démarche sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP).
A6	**« Stratégie de concertation et de communication »**	L'étude sera portée par les équipes métropolitaines de la Politique de la Ville.

A7 **(+B8)**	**« Gestion Urbaine de proximité / méthode et organisation » :**	Le portage direct par la Métropole qui a récupéré les effectifs du GIP Politique de la Ville est attendu. Une coordination particulière sera à rechercher avec les conventions d'abattement TFPB, dont le bilan est attendu pour le premier semestre 2017. L'étude comprendra un volet spécifique pour assurer une GUP renforcée et innovante sur le tissu ancien et faubourg
B1	**« Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur »**	Cette étude doit garantir la cohérence programmatique à l'échelle des grands secteurs. L'étude sera confiée à un prestataire extérieur après mise en concurrence. La contribution de l'AGAM à cette étude est entendue comme condition majeure de l'atteinte des objectifs.
B3	**« Optimisation des équipements et services publics, mutualisation »**	Compte tenu de l'enjeu d'ores et déjà identifié sur ce territoire, l'étude priorisera le volet scolaire, en lien avec les démarches conduites par les acteurs locaux (Ville de Marseille, Éducation Nationale), pour aboutir à des propositions ambitieuses dans le cadre des projets futurs.
B4	**« Enjeux de mobilité propres aux quartiers »**	Les partenaires insistent sur les enjeux de mobilité et demandent à ce que la Métropole conduise l'étude en lien avec la thématique logement/emploi et en articulation avec les études urbaines pour éviter une étude « hors sol ».
B5 **(+ B6)**	**« Cohérence et programmation des projets Grand Centre-Ville et GPMM »**	L'étude devra aller au-delà d'une simple étude de recollement et d'analyse sociologique pour permettre l'élaboration d'une stratégie d'ensemble, la priorisation de secteurs d'intervention sur le critère d'état dégradé de l'habitat, la place de l'ANRU comme levier d'action et la clarification de la gouvernance entre les acteurs multiples sur le secteur Des « Zooms pré-opérationnels des projets GCV-GPMM » découleront de l'identification des interventions programmatiques. Le volet « repérage » insistera davantage sur le repérage des îlots plutôt que sur l'accompagnement des opérateurs de sortie.

A l'issue du protocole, il est également convenu que La Métropole, porteur de projet, ait stabilisé une gouvernance spécifique du NPNRU. Cette gouvernance s'adossera au système d'instances de pilotage de suivi, stratégiques et techniques, décrit dans le présent protocole et dont la mise en œuvre progressive est attendue dès le démarrage du protocole. Concernant le parc privé, il est attendu que le pilotage de la stratégie en matière d'habitat privé (notamment sur les copropriétés) sous la responsabilité de la Métropole soit lisible et effectif, avec un référent désigné en son sein pour le suivi de ce sujet, dans le cadre de l'accord partenarial.

En parallèle de la conduite du protocole de préfiguration, il est convenu que le porteur de projet poursuive un suivi vigilant de l'engagement des opérations conventionnées dans le PNRU, en s'appuyant sur les outils mis en place et le travail de suivi fin et régulier mené depuis 2015.

Enfin, au vu des avancements différenciés des études territorialisées sur les différents sites et des premiers éléments de projets présentés, des attentes ont également été exprimées concernant certains sites et futures conventions :

- **Sur le cadran Hopital Nord**, il est attendu la mise en place et la signature d'un protocole foncier entre la Métropole, la Ville et Logirem sur la friche de la Savine Haute.

- **Sur La Bricarde / La Castellane**, le programme d'études sera coordonné sur les deux sites et permettra d'aboutir à la présentation d'un seul projet d'ensemble. Des scénarios urbains ambitieux en terme d'ouverture et de diversification à plus long terme devront être élaborés.

- **Sur Air Bel,** poursuivre la réflexion urbaine sur un niveau d'ambition plus élévé proposant plusieurs scénarios urbains, étudiant notamment des démolitions supplémentaires (dont la démolition des passages sous porches), la possibilité de construire un maillage plus fin de la trame viaire publique, et également la capacité du bâti à évoluer, assis sur un diagnostic multicritère du patrimoine (qualité intrinsèque des bâtiments, à réhabiliter, restructurer ou transformer, et leurs caractéristiques valorisables) ainsi que des éléments précis sur l'occupation des logements, permettant un travail fin sur le peuplement et les parcours résidentiels

- **Sur le secteur du Grand Centre-Ville GPMM** : les partenaires attendent un affichage clair d'une gouvernance lisible et d'un portage d'ensemble sous responsabilité de la Métropole permettant de cibler des pôles prioritaires. Les cahiers des charges des études sur ce secteur seront transmis à l'ANRU et à sa délégation territoriale

Il est convenu qu'un Comité d'Engagement intermédiaire soit organisé à 1 an du démarrage du protocole, afin de faire un point d'avancement sur les sujets de vigilance énoncés par les partenaires :

- Présentation des premières orientations du futur PLH d'agglomération et de l'avancement de la convention intercommunale d'attribution
- Présentation des premiers résultats de l'étude sur la stratégie habitat, à savoir les éléments patrimoniaux, la politique d'attribution et les orientations concernant la reconstitution de l'offre (produits, localisation)
- Mise en œuvre des instances de pilotage du PNRU1, et du système de suivi des études du protocole
- Présentation des évolutions de structuration de la Métropole, et en particulier de la DGA Aménagement et de son fonctionnement avec les Conseils de Territoires.

Ce Comité d'Engagement à mi-parcours définira les conditions d'examen par l'agence des premières conventions de renouvellement urbain au titre du NPNRU pour validation.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Les engagements des signataires du Contrat de Ville, les enseignements tirés du premier bilan et le travail partenarial mené en ateliers, ont permis de décliner les axes stratégiques pour le NPNRU en plans d'actions, méthodologies et structuration des équipes, besoins en missions d'ingénieries, qui sont inscrites au Protocole.

La Métropole AMP est le porteur de projet. C'est la Direction Générale Adjointe Développement Urbain de la métropole qui assure la coordination et le pilotage de ce programme de travail, réparti en maitrise d'ouvrage ou service conducteur entre ses propres services compétents, mais également entre les différentes Directions des services de la Ville, l'ensemble des outils et opérateurs dédiés (le GIP MRU, l'Agence d'urbanisme, les aménageurs...) et l'EPAEM, pour lancer, dans le partenariat le plus large et le plus efficace possible, les missions d'ingénierie nécessaires pour préparer les conventions ANRU.

L'approche macro proposée par grands secteur s'appuie sur la nécessité soulignée par l'ensemble des acteurs du renouvellement urbain, d'élargir l'échelle de réflexion, pour sortir des PRU1, trop cantonnés à leurs périmètres, et de faire le lien entre les projets pour impulser une dynamique globale, et sans préjuger, à ce stade, des périmètres des futures conventions. Ces études sur les grands secteurs s'appliqueront à mettre en exergue leurs atouts et faiblesses pour construire ensuite le marketing territorial approprié.

4.1 Les études transversales thématiques et par grands secteurs

Le programme de travail est structuré en 7 études transversales thématiques portées par la Métropole et MRU, pour inscrire les NPNRU dans les stratégies urbaines plus larges, et 7 études par grand secteur, portée par la Métropole, la Ville ou MRU, pour garantir la cohérence territoriale et faire le lien entre les projets, impulsant des dynamiques globales et créant des synergies.

Ces 14 missions requièrent des financements ANRU pour 10 d'entre elles, des financements ANAH pour une et des financements CDC pour 4 d'entre elles

Ces missions, outre leur approche transversale stratégique, intègrent pour la plupart des missions « à bon de commande », déclinables en tant que de besoin au fil du lancement des études urbaines pour alimenter l'élaboration des PRU.

Le détail des enjeux, du contenu de ces études, de leur articulation avec les études existantes, est décrit dans les fiches opérations en annexe.

A ces 14 missions s'ajoute l'opération Maisons mobiles du projet qui ne peut pas être financée en équipement de proximité mais sur une ligne d'ingénierie relative aux actions de co-construction et de participation des habitants.

<u>Etudes transversales thématiques :</u>

A1 – Stratégies patrimoniales / Stratégies de peuplement

Le PNRU I, dans le cadre des 14 PRU marseillais, a permis d'enclencher une réelle dynamique de renouvellement et de réhabilitation de patrimoines HLM, et a facilité les parcours résidentiels des ménages concernés par les relogements. Il s'agit de bâtir un socle de références pour les nouveaux PRU en matière de stratégie patrimoniale, et de politique de peuplement, et de diversification de l'offre. La mission s'organisera en 3 volets

1. Bilan - Diagnostic, et mise en place d'une stratégie d'action
   Il s'agit d'établir une connaissance globale et partagée du fonctionnement du marché locatif social de Marseille, bâtie sur cinq clés d'entrée, avec notamment une étude statistique approfondie :
   - Bilan des actions du PNRU 1 : Rols, relogement, diversification, réhabilitation
   - Patrimoine / Qualité intrinsèque du bâti / potentiel de réhabilitation, d'adaptabilité...
   - Fonctionnement social et marché locatif social (mobilité, attractivité, spécialisations...)
   - Qualité du cadre de vie (services, accessibilité, mobilités, image...)
   - Diagnostic des structures et gouvernance (fonctionnement des instances, dispositifs de relogements - CAL, stratégies d'acteurs, réservataires, bailleurs...)

   Ce travail devra aboutir d'une part, à une analyse globale sur la place du parc social dans le marché de l'immobilier : création d'indicateurs permettant d'identifier les dynamiques de peuplement à l'œuvre sur le territoire, les stratégies et besoins des réservataires (notamment action logement), et les trajectoires résidentielles public/privé. D'autre part, à la définition de grandes stratégies par secteur, pour rendre l'offre plus attractive, plus diversifiée, plus apte à répondre aux besoins des locataires HLM, et ceux qui aimeraient y accéder. L'étude alimentera les études patrimoniales des bailleurs financées dans le protocole et sera lancée en amont de celles-ci.

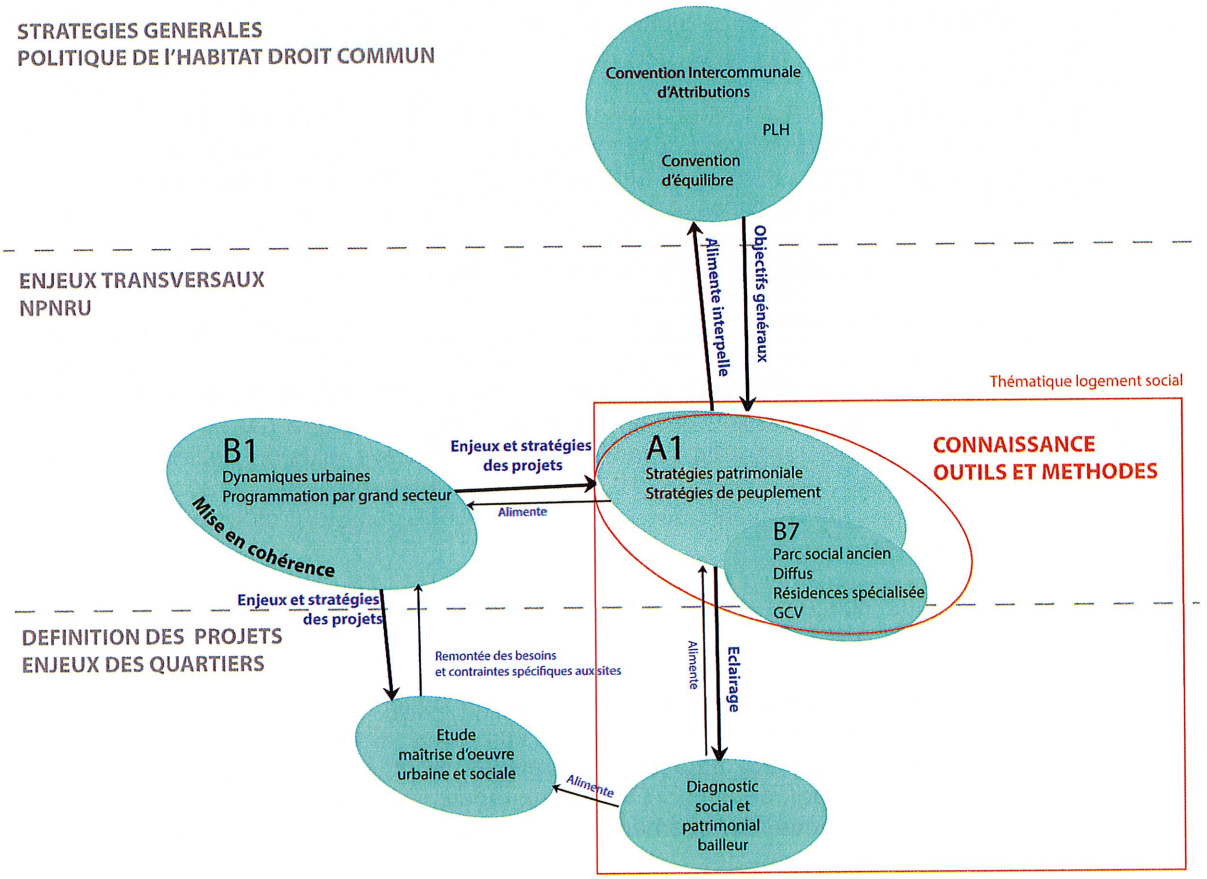
   Un volet spécifique concernera le Grand Centre-Ville et les spécificités de ces quartiers centres et faubourgs

2. Disposer d'une analyse du marché immobilier par grand secteur, permettant de donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et leur potentiel de diversification sur site, en précisant les conditions de leur attractivité.: livraisons récentes dans le privé, potentiel de développement dans les périmètres de TVA à taux réduit, impact des politiques « sectorielles » : accession sociale, chèque 1er logement. – Des zooms par quartier seront programmés au fil des besoins.

   Croisé avec le PLH métropolitain et en tenant compte de l'enjeu de rééquilibrage de l'offre, ce travail alimentera les stratégies et orientations en terme de reconstitution de l'offre, précisant les intentions en terme de production et de localisation, tant à l'échelle des communes que des arrondissements marseillais.

3. Structurer, grâce à un accompagnement méthodologique, la mise en place d'instances de travail partenariales, en cohérence avec la politique de l'habitat élaborée sur le territoire de la Métropole : Optimisation des outils existants (ROLS, relogement), et de leur gouvernance ; Articulation de la règlementation liée au NPNRU avec l'élaboration de la politique de l'habitat droit commun : convention intercommunale d'attribution, CIL, PLH intercommunal ; Aide au développement et mobilisation d'outils de prospection foncière.

Le travail d'articulation avec les autres études sera ici particulièrement déterminant. Cette cohérence est assurée par un pilotage Métropole, au niveau de sa Direction Générale Adjointe Développement Urbain, légitime à initier les réunions particulières adéquates : réunions thématiques ou de coordination en lien avec les pilotes des stratégies générales de droit commun ou avec des objectifs cadres issus des études de stratégie pour le NPNRU, et une AMO assurée à ses côtés par MRU garantissant le lien avec les équipes des études urbaines et sociales. Le pilotage des études transversales est développé à l'article 8. Le travail partenarial avec les bailleurs, dans le cadre de leurs diagnostics sociaux et patrimoniaux sur les quartiers et avec l'ARHLM, seront ici déterminants



L'articulation des études sur la thématique habitat et peuplement

A2 – Coordination copropriétés

Cette mission, prévue dans l'Accord Partenarial, s'inscrit dans un enjeu qui trouve une résonance particulièrement forte localement compte tenu de l'importance du parc privé dégradé marseillais et du nombre de copropriétés de plus de 100 lots qui rencontrent des difficultés. Un important travail d'analyse, de priorisations et de mise au point d'une stratégie a été mené dans le cadre de l'accord partenarial sur les copropriétés. En cohérence avec les études et actions déjà menées par les partenaires dans le cadre des premiers PRU et de l'observatoire AGAM, des études sectorielles sont déjà programmées dans le cadre de cet Accord, en particulier sur les copropriétés du cercle n°1.

Cette mission d'ingénierie, prestation externalisée suivie par le référent habitat privé au sein de la Métropole, doit permettre de développer les moyens pour une équipe dédiée au sein de la Métropole, assurant une mission générale de coordination de l'ensemble des interventions sur les copropriétés réparties entre différents maitres d'ouvrages, et d'aide à la décision des instances partenariales.

Elle comprendra, outre les travaux de secrétariat du Comité de suivi de l'accord partenarial, ceux

- de pilotage, préparation, analyse et visa des stratégies d'intervention, des projets et des propositions de suivi (cahiers des charges des études et expertises, des marchés de suivi animation, projets de plan de sauvegarde, documents contractuels – ORCOD, OPAH-CD - , opérations de portage ciblé ou massif, accompagnement préventif, aide au redressement ou recyclage, projets de démolitions), des copropriétés issues du repérage de l'observatoire,
- d'élaboration et de suivi des tableaux de bords et indicateurs d'avancement et d'évaluation des opérations
- d'animation d'une instance partenariale réunissant les principaux maitres d'ouvrages d'opérations concernés (MRU, EPAEM, SOLEAM, VILLE, …)
- de contribution au pilotage général des projets urbains intégrant des problématiques copropriétés, pour assurer une articulation des temporalités d'intervention

A3 – Projets durable

Cette étude, pilotée par la direction de l'environnement et de l'écologie urbaine de la Métropole AMP, sera menée conjointement avec le travail de coordination par grand secteur puis les études urbaines assurées par MRU sur les PRU.

Elle a pour objectifs de

- Réaliser un état des lieux des initiatives et démarches mises en place dans les différents projets, pour tirer de ces éléments, un diagnostic partagé et une analyse qualitative faisant ressortir les forces et les faiblesses des projets mais également les leviers à tirer, les freins à lever ou encore les ressources et les outils et acteurs utiles à mobiliser.
- Mettre en place des méthodologies capables d'amplifier la durabilité des projets de renouvellement urbain, à toutes échelles. Et en même temps, répondre à l'ambition de qualité architecturale et environnementale attendue par l'ANRU.
- Mise en place et animation d'une (de) communauté(s) de pratiques projets Durables visant à inciter les maîtres d'ouvrages des opérations en NPNRU à l'ambition en termes de qualité architecturale et environnementale et à l'innovation, sociales, économique et environnementale.

Elle se développera en 2 phases :

1. Un tronc commun transversal : diagnostic, stratégie générale, méthodologie, encadrement de la mise en œuvre à l'échelle urbaine, communauté de pratiques
2. Des missions de Conseil et appui opérationnel sur les différents NPRU, en s'adaptant au plus près des besoins des différents projets et aux contextes, pour construire l'adhésion dans une recherche de solutions adaptées à chaque territoire.

A4 – Sécurité

Cette mission s'inscrit dans le contexte du « Dispositif Ras le vol » de Prévention et de lutte contre le blocage des chantiers de construction du BTP ou de rénovation urbaine, et elle s'appuie sur l'expérience de la mission d'appui mise en place par l'ANRU sur le PRU La Castellane dans le cadre du PNRU1. Elle a pour objectifs d'intégrer les enjeux et outils de la prévention situationnelle dans les études de maitrise d'œuvre urbaine, pour s'assurer de la prise en compte de la sécurité dans la conception urbaine générale, dans les aménagements des espaces publics ou privés et dans la gestion urbaine de proximité et de définir de premières interventions légères et efficaces. Elle doit par ailleurs permettre de clarifier les rôles auprès des maitres d'ouvrages et de formaliser des processus partagés pour assurer la sécurité des chantiers. Ainsi que souligné par les partenaires de l'ANRU, la mission sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP).

Cette mission d'AMO sera articulée en deux lots :

1. Prévention situationnelle : Développer auprès des services des collectivités, des bailleurs, des équipes de maitrise d'œuvre, la culture de la prévention situationnelle. Au fil des études de maitrise d'œuvre urbaine sur chaque territoire, apporter des données sur le diagnostic puis analyser les propositions des projets urbains
2. Sécurité des chantiers : A partir du bilan du dispositif Ras-le-vol piloté par la Préfecture avec le FédéBTP13 et le CLSPD et de sa mise en œuvre dans les PRU, formaliser pour MRU et les maitres d'ouvrages, une carte des acteurs et des processus. Ponctuellement, si besoin, sur des démarrages de chantier à risques, produire une note d'analyse des risques et préconisations pour l'organisation et la sécurité du chantier, interactions avec les riverains, gestion des nuisances (mission à bons de commande)

A5 – Mise en place et suivi des outils de pilotage

La mission d'appui mise en place par l'ANRU à la fin du PNRU1 et confiée à FCL - PERSUS, a permis de poser les bases d'un outil de suivi transversal pour le porteur de projet pour l'ensemble des PRU marseillais ; outils que se sont bien approprié les différents maitres d'ouvrage.
La mission proposée au protocole consiste donc à consolider, développer et adapter cet outil pour le protocole et les futures conventions, pour une mise en œuvre opérationnelle optimale dès le lancement des premières conventions NPRU

Cet outil de suivi est distinct de missions de type OPC Urbain ou Inter chantier par PRU, qui seront mise en place selon les spécificités des projets au fil des études urbaines et des conventionnements. Mais il pourra être alimenté par ces OPC U, de même qu'il est alimenté par les outils de suivi Anru (AGORA ou DDTM)

La mission est proposée en 4 volets :

1. Analyse/adaptation/modifications/consolidation des outils actuels
2. Développement de l'outil en croisement avec les outils de suivi des différents financeurs,
3. Mise en place/saisie/ajustements de l'outil sur le protocole ; puis sur les nouvelles conventions, avec phases de test et accompagnement
4. Accompagnement / formation à la prise en main des outils

A6 – Stratégie de concertation et de communication

Les démarches de concertation et de participation des habitants engagées dans le PNRU ont favorisé l'émergence d'une expertise d'usage, et un foisonnement d'initiatives participatives diverses. Il convient, dans la perspective du NPNRU, de développer cette implication et de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux, tout particulièrement dans le cadre des Conseils Citoyens désormais associés aux instances de pilotage de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Il s'agira en premier lieu de tirer le bilan des démarches menées jusqu'ici, tant en matière de communication que de concertation et de participation des habitants, et de définir la stratégie générale de concertation et de communication pour le NPNRU, différenciée en fonction des particularités de chaque grand secteur (hors secteur Grand Centre-Ville, traité dans une étude spécifique). Elle s'intéressera aux méthodologies mises en œuvre, comme aux outils d'information et de communication déployés.

De manière à ce que la dynamique de projets se nourrisse le mieux possible des attentes et des propositions des habitants et utilisateurs des sites, il conviendra bien sûr de bâtir un dispositif adapté à chaque configuration sociale et urbaine, à chaque histoire locale des relations entre un territoire, ses habitants, et les institutions. C'est donc largement au sein même de chaque projet, en lien avec le travail territorial au quotidien des équipes politique de la Ville et cohésion sociale de la Métropole, que devront être dégagés les moyens pour répondre à cet impératif, dans le cadre des études territorialisées.

Mais, dans le temps du protocole, il paraît utile de disposer aussi d'une expertise transversale sur ces questions, riche d'une expérience acquise dans différentes régions.

Enfin, cette mission prévoit aussi la poursuite de l'animation, co-pilotée depuis plusieurs années par le GIP MRU et les équipes de la politique de la ville, d'une communauté de pratiques des techniciens de la rénovation urbaine et des projets d'aménagement urbain en QPV, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, la co-formation, et d'alimenter les stratégies de la Métropole et les pratiques de MRU dans ce domaine.

Cette mission peut se décomposer en trois volets :

- La stratégie de communication : outils à développer pour plus d'efficience
- La stratégie de concertation et les dispositifs participatifs, tenant compte des orientations du Contrat de Ville, et de la mise en place des conseils citoyens / les maisons de projets.
- L'animation d'une communauté de pratiques : échanges d'expériences et montées en compétences

Cette approche stratégique et transversale se nourrit d'une indispensable présence sur le terrain, condition sine qua non pour permettre la mobilisation des habitants et construire les bases d'un travail de concertation

A7 – Gestion Urbaine de proximité : Méthode et organisation

Depuis 2008, une quinzaine de chartes de Gestion Urbaine de Proximité ont été élaborées sur le territoire de MPM à Marseille et la Ciotat, et mise en œuvre avec les équipe Politique de la Ville.

Toutefois, les signataires du Contrat de Ville ont souligné des démarches de GUP relativement récentes et l'enjeu de les conduire de manière plus efficace. Il s'agira pour cela de favoriser :

- Le portage de la gouvernance des enjeux de gestion urbaine sur la durée des projets urbains
- La maîtrise du partenariat, et la réunion des acteurs concernés
- La définition des modalités de suivi et d'évaluation
- La définition opérationnelle des budgets à réserver à la mise en œuvre des projets de gestion

Pour outiller et accompagner l'animation territoriale quotidienne par les équipes Politique de la Ville et Cohésion sociale de la Métropole et le nécessaire reporting régulier à mettre en place auprès de la gouvernance stratégique, la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble du territoire est indispensable. Elle apportera aux équipes projet :

- Le bilan des chartes élaborées sur les secteurs du PNRU1, en s'appuyant sur les éléments de bilan des démarches GUP et les préconisations déjà formalisées par les équipes de la politique de la ville
- L'identification des services compétents et la mobilisation de l'encadrement supérieur
- L'analyse des programmes d'actions d'abattement TFPB des bailleurs, soulignée par partenaires lors du CE ANRU
- Le lancement de démarches structurées, autour du partenariat local.

A ce titre, et en accord avec les attentes exprimées suite au CE par les partenaires, elle développera tout particulièrement un volet singulier sur le Grand Centre-Ville, en lien avec l'AMO Gestion Urbaine de proximité sur St Mauront et Centre Nord, lancée par le GIP MRU en septembre 2017 dans le cadre des premiers PRU, pour impulser une gestion urbaine innovante dans les quartiers historiques et les faubourgs. C'est une priorité pour tous, résidents, usagers, entreprises et commerces. C'est une condition essentielle pour la réussite d'un projet ambitieux afin que ce territoire assure son rôle à l'échelle de la Métropole.

Etudes par grand secteur :

B1 – Dynamiques urbaines / programmation par grands secteurs

Il s'agit par le biais de cette étude de Programmation à l'échelle des grands secteurs NPNRU, pilotée par la métropole avec les responsables de pôles de MRU, d'organiser la mise en cohérence des éléments liés au renouvellement urbain, et de garantir l'intégration des futurs projets de renouvellement urbain dans leur territoire et leur contexte. L'étude aura pour objet de mettre en lumière toutes les dynamiques urbaines, et sociales, pouvant impacter les projets de renouvellement urbain, pour permettre de réinterroger d'une part les stratégies et politiques transversales au regard des enjeux du renouvellement urbain, et d'autre part fournir un cadre aux projets de renouvellement urbain particuliers.

- Les données exogènes : dynamiques urbaines macro et stratégies générales de droit commun, sur les enjeux de mobilité, le marché immobilier, le développement économique, les enjeux liés à l'éducation etc.
- Les données endogènes aux sites de RU, qui émaneront pour la plupart des études menées sur les quartiers (études urbaines et sociales, diagnostics bailleurs, diagnostics copropriétés…)

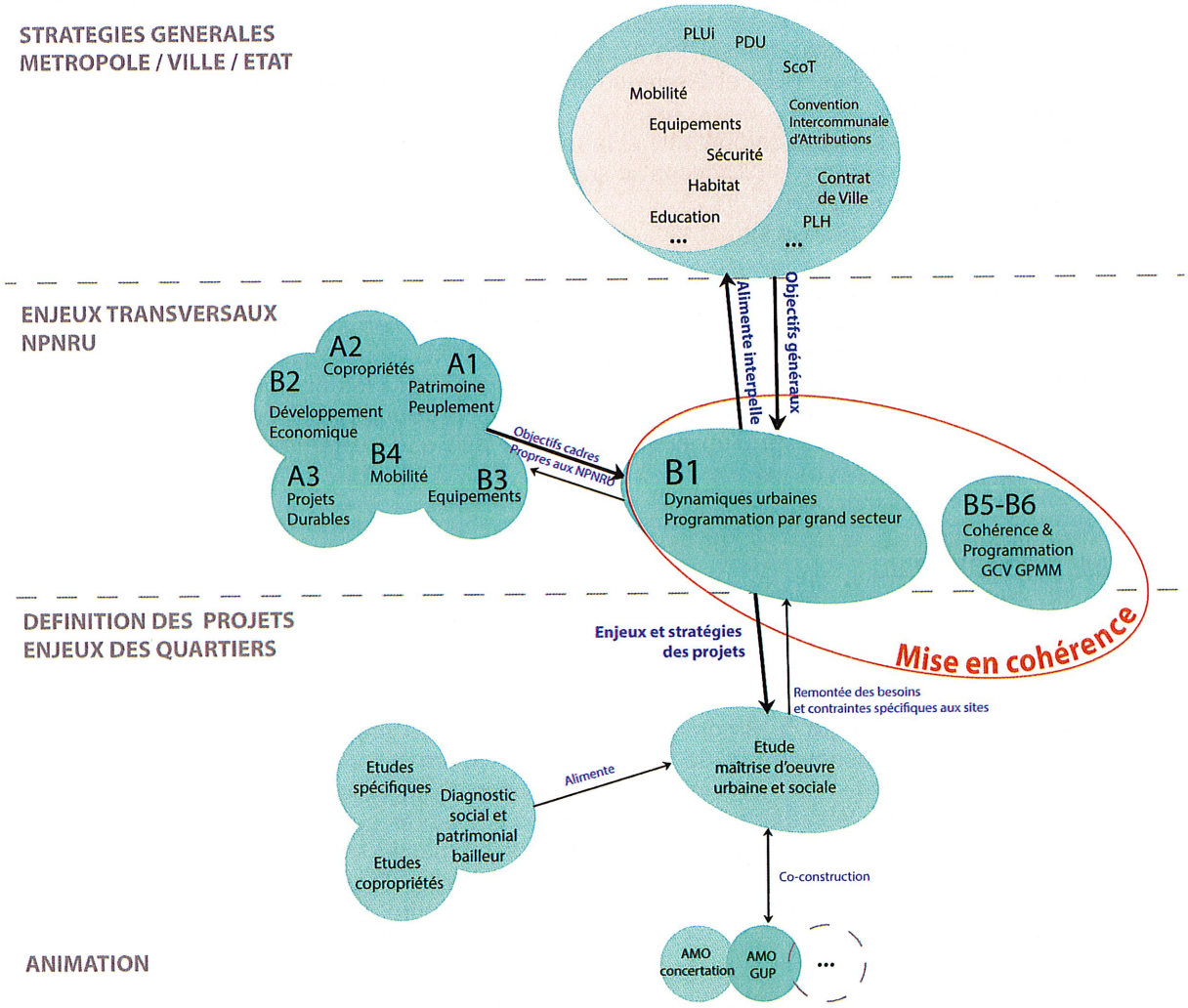
Le volet programmation, confié par Appel d'offre à un collège d'experts urbanistes/programmistes, constituera l'essentiel de la mission pour permettre de dessiner une cohérence programmatique du renouvellement à l'échelle des 3 grands secteurs et de jouer un rôle d'ensemblier des études urbaines menées par sous-secteur. L'étude B5-(+B6) propre au secteur Grand Centre-Ville –GPMM, s'articule en cohérence, en terme de référent métropolitain comme de livrables.

Une contribution spécifique de l'AGAM à ces études par secteur s'avèrera indispensable pour fournir les entrants, rassembler et mettre en relation toutes les données et en faire ressortir une formulation des enjeux liés au NPNRU qui nourrisse la réflexion des programmistes missionnés par grand secteur.

L'objectif de ces missions réside dans l'expression et la synthèse des dynamiques urbaines pour préciser des éléments de programmation par grands secteurs.et dans la production de notes d'interpellations thématiques (et/ou sur un périmètre géographique), pour alimenter les stratégies générales d'une part, les études urbaines et sociales par site d'autre part.

Pour une bonne articulation des démarches, la première étape de synthèse et mise en regard des données par grand secteur sera engagée parallèlement avec la consultation de programmiste. Une priorisation des travaux sera nécessaire pour questionner les NPRU déjà à l'étude :

- Le Grand Sud Huveaune en articulation avec les études Air Bel déjà largement engagées
- Les réflexions entamées sur le secteur Hôpital Nord, autour du Boulevard Barnier
- Le secteur Nord-Est L2, en relation avec le calendrier des études Frais Vallon/La Rose.



B2a – Potentiels de développement économique

En lien avec le volet économique du Contrat de Ville, pour renforcer l'activité, et l'emploi, et directement piloté par le service développement économique de la Métropole, l'enjeu est ici de préciser une contribution différenciée des quartiers au développement économique du territoire

Sur chacun des 4 grands secteurs, il s'agira :

- D'identifier les pôles d'activité dans et autour des Quartiers Politique de la Ville, caractériser les typologies des activités économiques, commerces et services, en lien avec les PRU
- De préciser le potentiel de développement des activités économiques, commerces et services, par typologie, par pôle, avec des analyses du marché de l'immobilier économique, de la

demande et des besoins, des opérations réalisées/ en cours : Diagnostics économique-analyses de l'offre et demande

- De recenser précisément les potentiels fonciers et immobiliers économiques des quartiers prioritaires, complété d'une entrée accessibilité en lien avec la mobilité, pour les intégrer dans les politiques de promotion des collectivités vis-à-vis du monde de l'entreprise et de prioriser les sites à enjeux nécessitant une préfiguration d'opérations d'investissements.
- De définir une stratégie d'intervention sur les sites à enjeux dans le cadre du NPNRU, d'impulser de nouveaux projets, en incluant ces potentiels de développement économique endogènes et exogènes, les besoins préalables à leur émergence et les conditions de leur mise en œuvre : études programmatiques / bilan d'opération

B2b – Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale

L'enjeu de cette étude pilotée par la Direction Métropolitaine de la compétitivité du territoire est de développer l'économie et l'emploi de l'hinterland portuaire du Port de Marseille lié aux filières à enjeux. Ces filières sont notamment celles qui ont fait l'objet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) : la filière de la réparation navale et transport-logistique et logistique urbaine. Le développement et les implantations sur ces filières constituent des opportunités à suivre et accompagner globalement à l'échelle des secteurs de projet du NPNRU. Les publics fragilisés des QPV doivent être accompagnés et orientés vers les débouchés potentiels liés à cette économie et parallèlement, l'implantation et le développement des entreprises de cette filière doivent être soutenu et facilité.

L'étude s'attachera à étudier les besoins spécifiques des entreprises, et des publics des secteurs d'intervention NPNRU de la façade maritime nord, intégrant une approche sur les mobilités pour les sites repérés, pour permettre le développement d'une offre immobilière et foncière spécifique, en lien avec le plan d'action foncière (court et moyen terme) tenu par la Métropole sur cette Façade Maritime Nord :

- Identifier les opérations d'aménagement pouvant répondre au développement des acteurs des filières à enjeux
- Identifier les besoins des entreprises de ces filières
- Consolider des projets d'investissements éligibles au NPNRU.

B3 – Optimisation des équipements publics – mutualisations

L'axe 1 du programme d'action du Contrat de ville intercommunal développe dans ses orientations prioritaires la nécessité de mettre à niveau l'offre en équipements et services de proximité, pour retrouver le droit commun dans le fonctionnement des QPV. Cet objectif de banalisation du fonctionnement des QPV doit s'appuyer sur un maillage efficace en matière d'équipements publics (éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé; etc...), en cohérence avec la politique publique d'aménagement du territoire , en particulier celle de la collectivité territoriale concernée. Plus particulièrement sur les secteurs concernés par un PRU, trois grands types d'actions sont à décliner :

- L'identification des priorités d'intervention dans les PRU (création, réhabilitation, restructuration)
- La rationalisation dans l'utilisation des équipements existants (dont équipements scolaires) par la mutualisation des locaux et espaces extérieurs.
- Le développement et la consolidation des structures permettant de réunir une pluralité de services dans un lieu unique qui facilite les démarches des usagers

Dans cette étude portée par la Ville de Marseille, la prise en compte par grands secteurs des enjeux en matière d'équipements et d'offre de services à la population comme vecteur d'attractivité du NPNRU implique d'appréhender les besoins en matière scolaire, sanitaire et sociale, culturel, sportive, petite enfance... Au-delà des études récentes sur l'existant et du diagnostic, il s'agira d'analyser les modalités de fonctionnement des structures, d'objectiver et de caractériser les données à une échelle territoriale cohérente, de calibrer les besoins en ingénierie et en fonctionnement pour s'assurer de l'opérationnalité et de la pérennité des équipements publics ou privés concernés.

En cohérence avec le bilan du PNRU1 et les priorisations actuellement arbitrées sur les interventions dans les écoles, une vigilance particulière sera portée sur les besoins scolaires.

Les attendus de cette étude sont les suivants :

- Objectiver l'état des lieux technique et fonctionnel des équipements publics – tout particulièrement les écoles - et privés (c'est-à-dire les locaux hébergeant des activités associatives dans l'habitat social, ou privé si intervention en copropriétés)
- Caractériser le potentiel d'optimisation et de mutualisation des structures existantes à la lecture des besoins des territoires
- Identifier les besoins spécifiques à l'offre associative de proximité
- Evaluer le coût de fonctionnement de ces équipements publics concernant des populations en QPV
- Définir le dimensionnement des opérations de restructuration/construction au regard des capacités financières des porteurs de projet et de leur modèle économique et social

En cohérence avec cette réflexion de bilan-diagnostic et optimisation des équipements, des zooms de pré-programmation sont prévus sur bon de commande, pour préciser certains équipements à inscrire dans les conventions futures

B4 – Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU

La mobilité est l'un des principaux enjeux pour les habitants des quartiers prioritaires : accès « banal » aux services quotidiens – écoles, commerces sport et loisirs de proximité – et sur un périmètre plus élargi, accès à la formation, et accès à l'emploi. Avec dans ces quartiers un taux de motorisation souvent bas, et paradoxalement des espaces publics monopolisés par la voiture, le sujet des mobilités doit être abordé sur un axe résolument novateur. L'enjeu est de permettre aux habitants d'être comme tous les citoyens raccordés à la ville, en donnant une place importante aux transports en commun, à leur accessibilité et visibilité (le dernier km…), mais aussi aux solutions partagées et aux propositions innovantes.

Cette étude mobilité doit permettre de retranscrire et confronter, à l'échelle des grands secteurs du NPNRU, d'une part les diagnostics issus des concertations, d'autre part les documents supra - PDU, les schémas des TC actuels et leurs évolutions prévues à court terme… et de développer les réflexions sur le développement des mobilités alternatives.

Dans un second temps des zooms spécifiques viendront nourrir les études urbaines du protocole et permettre leurs adaptations fines par sous-secteur aux évolutions nécessaires des schémas des mobilités, avec une attention toute particulière sur les liens entre emploi et logement.

B5 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre-Ville – GPMM

Cette mission vise un secteur complexe, riche en interventions publiques d'ambition métropolitaine (Euroméditerrannée et OGCV, et « Quartiers libres St Charles Belle de Mai ») comme en interventions d'initiative privée avec lesquelles il est nécessaire de mieux gérer les interfaces pour développer des synergies et bien identifier les sujets et objets non traités. Ce besoin d'une meilleure articulation globale des différentes interventions est l'une des priorités énoncée dans le cadre du Contrat de ville et du projet de territoire du Grand Centre-Ville.

L'étude B5-6 intègre l'étude "franges" lancée sur le périmètre de l'OIN1 et 2 et ses pourtours. Les autres secteurs du « Grand Centre-Ville GPMM » seront abordés dans un volet qui synthétise les études qui existent déjà et leurs conclusions, afin de garder une vision d'ensemble du grand secteur.

Ce volet cohérence urbaine sera complété d'une/plusieurs étude(s) pour répondre aux questions que n'aborde pas l'étude "franges"

- sur le volet programmation spatiale et calendaire des actions publiques et permettre de définir des secteurs prioritaires, au sens état de dégradation, pour l'ensemble du secteur
- Sur le volet socio-économique : catégorisation des différents résidents (usagers / habitants) et leurs temporalités ; Diagnostic des usages et des besoins

Sur ce territoire faisant l'objet d'une action publique relevant de multiples acteurs depuis des décennies, il s'agit en premier lieu de s'attacher à :

- Mettre en évidence la diversité et la richesse des projets conduits / en cours
- Révéler les éléments de cohérence et les compléter
- Identifier les acteurs publics et privés à impliquer
- Repérer les ilots les plus dégradés et proposer des moyens d'action (juridique et technique)
- Proposer et construire la gouvernance appropriée

Cette gouvernance permettra en particulier de dégager des priorités, en mettant en avant les interventions financées par l'ANRU qui seraient susceptibles de faire effet levier

Ces études permettront un zoom pré-opérationnel, qui découlera de l'identification des interventions programmatiques définies en amont :

- Sur les espaces publics, en s'appuyant sur la base de données et la synthèse de l'étude du GIP Politique de la Ville sur les espaces ouverts du Grand Centre-Ville, complétée, pour pouvoir programmer des investissements prioritaires sur des parvis d'écoles et espaces ouverts déjà repérés comme nécessitant une intervention urgente. L'étude proposera en outre une priorisation des investissements sur d'autres parvis et espaces publics ouverts pour la future convention NPNRU. La démarche sera conduite avec l'appui et l'apport des collectifs de parents existants et déjà mobilisés ainsi qu'avec les instances de participation (Conseils Citoyens...)
- Sur les ilots dégradés, avec un travail associant les 2 principaux bailleurs impliqués sur le PNRU 1 (NLP et Logirem), l'EPAEM, la Ville et MRU, qui permette de constituer un bilan des interventions déjà menées sur des îlots du tissu ancien en centre-ville, et préfigurer une méthodologie pour l'action coordonnée des acteurs du Grand Centre-Ville.
- Sur les mutations de friches, sur la Cabucelle en particulier, avec un travail d'identification et de recensement pour la mise en œuvre de démarches différenciées

A ce stade protocole, ce volet « repérage » insistera davantage sur le repérage des îlots plutôt que sur l'accompagnement des opérateurs de sortie.

B9 – Secteur Grand Centre-Ville – GPMM – Concertation communication

Il s'agit ici d'assurer une cohérence d'ensemble dans la communication et les outils de concertations des différents projets de ce secteur au rayonnement Métropolitain bien spécifique et intense : Poursuivre les dynamiques engagées dans les PRU en cours (Centre Nord et Saint-Mauront), en lien avec les autres projets du secteur, et plus particulièrement à travers l'expérience « Quartiers libres St Charles Belle de Mai » Ce travail sur la communication et la concertation s'appuiera sur la dimension stratégique de l'étude Cohérence et programmation des projets GCV – GPMM, avec les objectifs suivants

- Préparer le dispositif de concertation qui sera annexé à la/les convention(s) avec l'ANRU
- Construire le lien avec les relais d'opinions du secteur
- Déterminer la nécessité et les modalités éventuelles d'approches différenciées suivant les sites (Centre-Ville, Canet, Crottes-Cabucelle...) dans une approche adaptée aux sites

I.1 - Maisons mobiles du projet

Il s'agit de financer des espaces mobiles du projet sur les secteurs Castellane, Frais Vallon, Grand St Barthelemy ; 3 QPV dont la dimension justifie cette solution expérimentale pour démultiplier la concertation et l'information. La volonté du porteur de projet est de proposer des modes de concertation et de communication innovants et au plus près des habitants.
La mise en œuvre de la concertation est construite avec les équipes Politique de la Ville de la Métropole, et le dialogue avec Conseils Citoyens est en cours sur ces questions. Elle sera ainsi adaptée en fonction de chaque site, de ses dynamiques, des acteurs locaux. Les missions d'AMO concertation territorialisées par secteur et prévues au présent protocole auront entre autres missions, celle de concerter sur la programmation, les animations... et d'assurer l'animation de ces espaces.

4.2 Etudes territorialisées : l'articulation des échelles et des plannings

Les études transversales s'articulent avec les études territorialisées sur les Quartiers d'Intérêt National ou Régional, conduites par les différents Maitres d'Ouvrages, et qui permettront de définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et de proposer des conventions de Renouvellement Urbain en prise avec les dynamiques de leur territoire et les stratégies urbaines portées par la Ville et la Métropole. En fonctions des études territorialisées nécessaires pour l'élaboration des conventions (études urbaines déjà réalisées, suites d'un PRU, nouveau site...), et en fonction de la maturité opérationnelle des acteurs concernés, les conventions se mettront ainsi en place au fil des 3 années proposées pour ce Protocole.

Ces études territorialisées sont référencées :

- CA pour le secteur Nord-Est
  Soit 18 études dont 12 ayant recours à des financements ANRU, 6 ANAH et 6 CDC

- CB pour le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane
  Soit 17 études dont 13 ayant recours à des financements ANRU, 4 ANAH et 4 CDC

- CC pour le secteur Sud Huveaune
  Soit 2 études ayant recours à des financements ANRU,

- CD pour le secteur Grand Centre-Ville – GPMM
  Soit 11 études dont 6 ayant recours à des financements ANRU, 5 ANAH et 4 CDC

Ces 48 lignes d'études et ingénieries sont portées par la Métropole (10), la Ville de Marseille (1) MRU (23), l'EPAEM (6), les bailleurs (8).
Les missions d'étude et d'ingénierie inscrites au protocole s'organisent en 4 approches :

- 1ère approche : Les études de maitrise d'œuvre urbaine, études urbaines et sociales menées en cohérence avec les stratégies programmatiques par grand secteur et ciblées sur les quartiers d'intérêt National ou Régional pour aboutir à des plans guide pré-opérationnels permettant l'élaboration de conventions PRU opérationnelles. Des regroupements de Maitrise d'œuvre urbaine sont proposés lorsque qu'il existe une cohérence de fonctionnement urbain, ils ne préjugent pas des configurations nécessaires à l'engagement opérationnel des conventions.

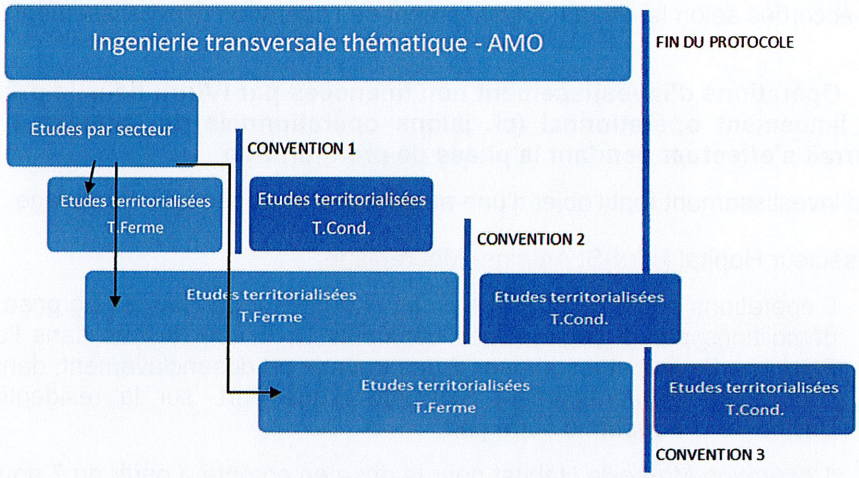
  - Cadran Nord-Est L2
    - Regroupement des PRIR Maurelettes, Aygalades, Bassens, Visitation
    - Regroupement Malpassé, Corot, St Paul, Olivier, Rougny
    - Regroupement Flamants, St Barthélémy, Picon, Busserine, Font Vert
    - Regroupement Frais-Vallon, La Rose, Petit Séminaire
  - Hôpital Nord, St Antoine, Mourepiane
    - Regroupement Solidarité , Kalliste, Savine
    - Regroupement Castellane, Bricarde
    - Consolat-Mirabeau (PRIR)
    - Campagne Lévêque (PRIR)
  - Sud, Vallée de l'Huveaune
    - Air Bel
  - Grand Centre Ville, Grand Port Maritime de Marseille
    - Grand Centre Ville
    - La Cabucelle

- 2eme approche : Les diagnostics sociaux et patrimoniaux menés par les bailleurs sur leur patrimoine, dont les indicateurs, transmis à la Métropole, peuvent nourrir les choix urbains arrêtés de façon partenariale (Approche fine propre au site : PSP, Etat patrimonial, Occupation sociale...)

- 3eme approche : Les éventuelles études copropriétés sur les sites

- 4eme approche : L'amorçage des dynamiques de concertation sur les sites

Afin d'assurer une continuité en phase conception puis en phase de mise en œuvre des Projets urbains, certaines de ces études territorialisées – en particulier les études de maitrise d'œuvre urbaine et les missions de concertation, peuvent être composées d'une tranche ferme correspondant à la phase protocole, et de tranches conditionnelles qui seront affermies lorsque leur financement sera consolidé dans les conventions NPRU à venir



L'équipe projet transversale est composée des référents thématiques de la métropole, des responsables de pôles du GiP MRU, ainsi que les représentants de l'état et des maitres d'ouvrages. Au-delà du suivi des études du protocole, cette équipe devra permettre l'articulation Les équipes pilotant le protocole organisent une articulation constante entre les études thématiques ou par grands secteurs et les études territorialisées, pour nourrir les projets en cohérence avec les politiques locales, définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et élaborer les nouvelles conventions ANRU, au fil du protocole

Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, accordée par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru (ou, par délégation, par le délégué territorial de l'Anru conformément aux conditions indiquées dans la note d'instruction du 31 juillet 2015). Cette autorisation ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'Agence, dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des opérations concernées.
Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être la date d'autorisation anticipée de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration.

Dans le cadre du protocole de préfiguration, les deux types d'autorisations anticipées de démarrage suivantes sont accordés selon le niveau d'avancement de l'opération d'investissement :

Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

16 opérations d'investissement font l'objet d'une autorisation anticipées de démarrage :

- Sur le secteur Hopital Nord-St Antoine- Mourepiane,
    - 5 opérations pour poursuivre le projet engagé sur La Savine : La prise en compte des démolitions par la Logirem des bâtiments D, E et K actées dans l'avenant n°3 du PRU1 La Savine et les phases 2 des travaux de désenclavement, dans le cadre de la concession d'aménagement SOLEAM d'une part, sur la résidentialisation Petite Savine de la Logirem d'autre part.
    - 1 opération Marseille Habitat pour la prise en compte à partir du 7 aout 2015, date de publication au JO du RGA de l'ANRU, de l'acquisition et du portage pour la démolition du bâtiment H du Parc Kallisté, invariant du projet déjà présenté lors du Comité d'Engagement de la première convention de rénovation urbaine en 2010.

      1 opération portée par Erilia, validée en Comité de Pilotage la Castellane, pour engager la relocalisation du Centre social qui fait désormais consensus auprès des acteurs locaux

- Sur le secteur Cadran Nord Est L2
    - 4 opérations contribuant à finaliser en cohérence les aménagements rendus urgents par la nécessaire articulation avec les travaux de la L2 Nord, sur la zone entre la Busserine et la L2 d'une part (Réhabilitations et résidentialisations sur le bâtiment J de Logirem et Aménagement de la plaine des sports par la Ville) - , aux abords de la cité des Oliviers B/C.Rougny (résidentialisations par HMP) sur Malpassé d'autre part,
    - 1 opération 13 Habitat sur les Flamants, pour engager les relogements sur le batiment A, quel que soit la solution urbaine finale retenue – démolition ou restructuration - et qui devra être validée en Comité d'Engagement lors de la présentation de la convention.
    - 1 opération HMP sur Frais Vallon, pour accompagner l'engagement de la dynamique environnementale ambitieuse engagée dans le cadre du projet SIRIUS, avec une première phase de travaux de réhabilitation sur les logements HMP, dont le programme complet - qui devra être validé en Comité d'Engagement lors de la présentation de la convention - devra intégrer les résultats des études urbaines et des études patrimoniales prévues au Protocole

- Sur le secteur Sud Vallée de de l'Huveaune
  - 3 opérations touchant aux invariants de la future convention et traduisant l'engagement partenarial sur ce projet dont les études urbaines sont déjà engagées depuis plusieurs années dans le cadre des OPI : L'engagement par le syndic de la phase 1 des travaux d'aménagement avec l'intervention urgente sur les réseaux chauffage, ECS, vides-sanitaires, une première opération en anticipation de reconstitution de l'offre (27 logt) en maitrise d'ouvrage Phocéenne d'Habitation et les travaux de Jardins partagés actuellement concertés et portés par la Ville

Nature de l'opération	Libellé précis / objet	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Date d'autorisation anticipée du démarrage de l'opération	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre
Démolition	Savine DEMOLITION Bat. D DEMOLITION Bat.E, DEMOLITION Bat.K (276lgts)	QP013056	Logirem	11 045 000	14/08/2015	Relogt depuis 2011	Achèvement 2022
Résidentialisation	Savine RESIDENTIALISATION Complémentaire Petite Savine Phase 2	QP013056	Logirem	1 323 000	12/12/2016	S1 2017	8
Aménagement	Savine AMENAGEMENTS Opération d'aménagement phase 2	QP013056	SOLEAM	2 754 000	12/12/2016	S1 2017	10
Aquisition/portage/démolition	Kalliste Aquisition/portage/démolition Batiment H parc Kalliste	QP013055	Marseille Habitat	10 800 000	12/12/2016	S1 2011	Achèvement 2022
Equipement	Castellane EQUIPEMENT Reconstruction du centre social	QP013051	Erilia	3 000 000	12/12/2016	S1 2018	8
Résidentialisation	Les Oliviers B - C.Rougny RESIDENTIALISATION frange nord secteur Mérimée L2	QP013042	HMP	1 200 000	12/12/2016	S2 2017	4
Réhabilitation	St Bartélémy REHABILITATION Bâtiment J	QP013049	Logirem	4 752 000	12/12/2016	S1 2018	6
Résidentialisation	St Bartélémy RESIDENTIALISATION Bâtiment J	QP013049	Logirem	1 320 000	12/12/2016	S1 2018	6
Aménagement	St Bartélémy AMENAGEMENT Plaine des loisirs	QP013049	Ville de Marseille	5 000 000	12/12/2016	S1 2018	6
Démolition	Flamants DEMOLITION ou RESTRUCTURATION Bâtiment A (1 à 4) - Chiffrage MOUS	QP013049	13 Habitat	115 000	12/12/2016	S1 2017	8
Réhabilitation	Frais Vallon REHABILITATION bat A-I-K-L-N (438 LLS)	QP013044	HMP	19 710 000	12/12/2016	S1 2017	8
Aménagement	Air Bel AMENAGEMENT/ Phase 1 Interventions réseaux chauffage, ECS, vides-sanitaires	QP013038	UNICIL	4 346 000	12/12/2016	S1 2017	6

Construction	Air-Bel CONSTRUCTION LLS Reconstitution de l'offre (27 logt)	QP013038	UNICIL	3 785 000	12/12/2016	S2 2017	4
Aménagement	Air Bel AMENAGEMENT Jardins partagés	QP013038	Ville	350 000	12/12/2016	S2 2017	2

Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.
La date d'autorisation anticipée de démarrage pour ces prestations d'ingénierie correspond à la date de signature du présent protocole.

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

Le Contrat de Ville, signé le 15 juillet 2015, précise, particulièrement dans son Axe 8, orientation 8.4 la nécessité de **« Travailler avec les habitants pour qu'ils participent aux démarches et décisions publiques qui les concernent** », l'enjeu et les modalités de la co-construction avec les habitants.

Ont été mis en place à Marseille, entre mai et décembre 2015, officialisés par un arrêté du PDEC du 03/02/16, 10 Conseils Citoyens sur la base d'un regroupement raisonné des 35 QPV. Ils sont constitués, à parité, de représentants d'acteurs locaux ayant fait acte de candidature (responsables associatifs, gestionnaires d'équipements, ...) et d'habitants tirés au sort dans un premier temps et ayant fait acte de candidature dans un second temps. Soit un total de 32 membres par conseil. Ils participent désormais régulièrement aux instances de construction et de gouvernance du contrat de ville.

Ils ont été sollicités en juin 2016 pour désigner ceux de leurs membres qui souhaitaient devenir les interlocuteurs permanents pour les Projets de renouvellement Urbain. A la suite d'une réunion conviée par le PDEC et la vice-présidente de la Métropole le 15/09/2016, ils sont invités aux principales instances des PRU et à une visite de l'ensemble des sites en RU le 26/11/2016

Dans le présent article du protocole de préfiguration, sont évoquées, plus précisément, les dispositifs au sein de chaque Projet de Renouvellement Urbain.

Une instance de suivi participative est créée pour chaque projet. Elle réunit les représentants des usagers et habitants du quartier concerné, les acteurs locaux (responsables d'équipements, commerçants, services publics), les représentants des maîtres d'ouvrage et au moins deux représentants du conseil citoyen, désignés par lui pour suivre le projet de renouvellement urbain. Elle se réunit une fois par trimestre en moyenne. En outre, le chef de projet renouvellement urbain répond aux invitations du conseil citoyen sur les sujets concernant le projet.

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des projets, diverses modalités d'association des habitants et usagers sont mises en œuvre. Elles reposent sur des actions de sensibilisation et d'information du public aux enjeux et modalités du renouvellement urbain et sur des ateliers de concertation, conçus en fonction de la singularité de chaque projet et selon les attentes des habitants,

usagers et acteurs locaux, afin de les associer à la conception des opérations et de bénéficier de leur expertise d'usage. Plus généralement, les chefs de projet renouvellement urbain font appel à des équipes spécialisées sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de conduire la concertation et de proposer les outils appropriés pour la participation des habitants et usagers de chaque territoire concerné.

Des maisons du projet seront créées, prenant la forme d'espaces mobiles (bus ou caravanes du projet). Dans le cadre du présent protocole, à titre de préfiguration, trois maisons mobiles couvriront les secteurs de projet de Frais Vallon/La Rose/Petit Séminaire, du Grand Saint-Barthélemy/Malpassé et de La Castellane/La Bricarde/Saint-Antoine. Ces espaces mobiles auront pour grandes fonctions de relayer l'information auprès du plus grand nombre, en allant au-devant des habitants et usagers, faciliter l'échange et le dialogue, renforcer les partenariats autour du projet et assurer une visibilité sur l'espace public des actions liées au renouvellement urbain. La programmation de ces maisons mobiles sera élaborée en concertation avec les représentants des habitants et usagers et le conseil citoyen.

Ce dispositif suppose nécessairement un fonctionnement en réseau avec les équipements publics présents sur chaque secteur, susceptibles d'accueillir un public plus nombreux pour des réunions ponctuelles, ou toute autre action de concertation nécessitant un espace ne pouvant être offert par les structures mobiles.

Ces dispositions viennent compléter et enrichir toutes les actions de consultation / participation des locataires et usagers engagées dans le cadre de la règlementation par les bailleurs sociaux et par les maitres d'ouvrages institutionnels, en particulier dans le cadre des enquêtes publiques.

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014

L'article 8 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy) prévoit la création d'une convention intercommunale par la Métropole et ses partenaires. Cette convention devra définir, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville, les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté rend obligatoire la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Elle doit définir des orientations relatives aux attributions de logements sociaux et créer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui fusionne l'accord collectif intercommunal et la Convention d'Equilibre Territorial (Article 8 de la loi Lamy).

Dans ce cadre législatif, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 15 décembre 2016 afin de créer la CIL et par la suite en partenariat avec le Préfet du Département des Bouches- un arrêté conjoint définissant la composition de la CIL a été pris en date du 18 avril 2017. Elle est donc composée d'environ 130 membres répartis en trois collèges :

- un collège représentant les collectivités territoriales (communes, départements),
- un collège représentant les professionnels intervenant dans le champ des attributions
- un troisième collège représentant des usagers ou des associations de défense des personnes.

Il a été choisi par la Métropole et afin d'organiser au mieux les travaux des membres de cette commission, de mettre en place 6 groupes de travail thématiques. Ces groupes sont pilotés par deux membres de la CIL et accompagnés d'un expert.

Cette construction pour la mise en place des ateliers a été abordée lors de la première séance qui s'est tenue le 3 juillet 2017. Ainsi lors de cette plénière, coprésidée par le Président de la Métropole et le Préfet et après un rappel du cadre légal et l'approbation du règlement intérieur, trois groupes de travail se sont réunis, afin d'échanger et de commencer à construire une vision et une philosophie Métropolitaine du logement.

Les trois premiers groupes (accueil et information des demandeurs / publics prioritaires et équilibre de peuplement / mobilisation des contingents réservataires) vont rassembler des données, construire un état des lieux et proposer des problématiques afin de construire les conventions de bonnes pratiques de demain.

Dans un second temps, début 2018 trois autres groupes (parcours résidentiel / gestion partagée de la demande / attributions) seront mis en place sur le même mode de fonctionnement.

La CIL doit produire la Convention Intercommunale d'Attribution qui doit notamment être annexée aux conventions NPNRU. Or, l'objectif de la Métropole est de pouvoir produire cette CIA dans le courant de l'année 2018, c'est-à-dire pendant les trois ans du protocole de Marseille Provence.

Dans le cadre des projets NPNRU de la Métropole (21 quartiers et 5 protocoles) et pour les conventions qui seront contractualisées avant l'approbation de la CIA par la CIL, des conventions « locales » par projets seront produites, elles alimenteront la construction de la CIA et permettront de répondre aux exigences contractuelles.

Article 8. Gouvernance et conduite de projet

Article 8.1. Gouvernance

La Métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire, en relation étroite avec les maires des communes concernées. Elle dispose d'instances politiques structurées à cet effet et organise les services et les outils dédiés pour assurer le pilotage et le suivi des projets, au niveau métropolitain, pour le PNRU, et pour le déroulement des protocoles, afin de préparer les signatures des futures conventions NPNRU.

Il s'agit donc, pendant ce Protocole de préfiguration, de permettre à la Métropole de mettre en œuvre son pilotage des politiques urbaines et sociales de sa compétence, en lien avec les Communes, le Département, la Région et l'Etat, tout en assurant la continuité des projets engagés, avec une attention soutenue aux délais de livraison des dernières opérations du PNRU.

a/ Les instances de décision

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure la gouvernance et le portage des projets de Renouvellement Urbain, en partenariat étroit avec les communes, qui sont cosignataires des conventions ANRU. Au-delà de ces binômes, ces projets sont intrinsèquement partenariaux et leur engagement reposent sur les différentes instances décisionnelles, propres à chaque partenaire.

Les instances décisionnelles sont donc :

- Le Conseil Métropolitain et les Conseils Municipaux des communes concernées,
- Le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- La Caisse des Dépôts et Consignations, pour les cofinancements qu'elle apporte
- Les Conseils d'administration de chacun des Maîtres d'Ouvrages Publics et Privés engagés dans le Renouvellement Urbain, tout particulièrement les bailleurs et l'EPAEM
- Le Comité d'Engagement de l'ANRU et son Conseil d'Administration, avec ses instances préparatoires comme les RTP

Pour le Territoire de Marseille, c'est le CA du GIP-MRU, instance partenariale associant les collectivités locales, les bailleurs, l'ANRU et l'Etat, qui prépare les propositions à soumettre aux instances de décisions des uns et aux autres.

Ces instances décisionnelles s'appuient sur les propositions émanant du dispositif d'orientations stratégiques, résumé ci-après

b/ Le pilotage stratégique

- Le **Comité de Pilotage du Contrat de Ville** assure la bonne cohérence entre les objectifs généraux du Contrat de Ville et l'ensemble des projets qui concourent à sa mise en œuvre. Il se réunit annuellement, à l'invitation du Président de la Métropole et du Préfet

  Il a pour mission
  - de valider la stratégie à l'échelle communautaire et la mise en cohérence des projets de territoire avec la stratégie générale énoncée
  - de suivre cette stratégie dans le temps et, sur la base d'un rapport annuel de réalisation, de valider les réajustements des objectifs ou des mobilisations spécifiques de moyens. Il valide l'appel à projet annuel en matière de politique de la ville

  Il s'appuie sur une instance de coordination stratégique resserrée, rassemblant les élus concernés de la Métropole, des communes, de la Région, du Département, ainsi que le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances ; instance qui peut être réunie plusieurs fois par an selon les besoins et qui assure les fonctions de « bureau », préparant les décisions du comité de Pilotage (bilan annuel des réalisations, évaluation de la mobilisation des politiques de Droit commun...)

  Le Pilotage opérationnel du Contrat de Ville est coordonné par le Service Cohésion sociale et Politique de la Ville de la Métropole.

- Le **Comité Stratégique** du Renouvellement Urbain Métropolitain, organe composé d'un nombre restreint d'élus permanents et du Préfet, se réunit 2 fois par an.

  - Présidence : Vice-Président de la Métropole
  - Participants :
    - Les Maires des communes
    - Les élus de la Région, du Département, ainsi que les élus thématiques concernés
    - Directions des services concernés et MRU pour Marseille
    - Représentant des organismes HLM, d'Action Logement et de la Caisse des dépôts Consignations
    - Représentants des aménageurs, Etablissements Publics d'Aménagement, SEM, SPL...
    - Services de l'Etat et de l'ANRU

  Finalité : croiser les objectifs NPNRU avec la diversité des acteurs et la diversité des Politiques publiques, pour tenir les ambitions urbaines et sociales du renouvellement urbain, suivre les études transversales.

- Ce pilotage stratégique se nourrit du travail de 8 **Comités Opérationnels Territoriaux**, présidés par l'élu Métropolitain, avec les élus territoriaux concernés, sur chacun des secteurs de projet métropolitain : 4 à Marseille, pour les 4 secteurs définis au protocole, et 4 couvrant les autres protocoles.

  - Présidence : Vice-Président de la Métropole
  - Participants :
    - Direction des services concernés et MRU pour Marseille
    - Services de la Région et du Département
    - Bailleurs sociaux et aménageurs concernés et représentants d'Action Logement et de la Caisse des Dépôts et Consignations
    - Services de l'Etat et de l'ANRU

  Finalité : bien articuler les projets opérationnels avec les études territorialisées, construire une programmation urbaine avec les maîtres d'ouvrage, et préparer les arbitrages et les points à faire remonter auprès des instances.

  Pour le Territoire de Marseille, c'est le GIP-MRU qui assure la préparation des travaux des Comités Opérationnels Territoriaux, conformément au rapport de prorogation du GIP-MRU voté en AG du 26 avril 2016. La Métropole s'appuie sur les équipes du GIP-MRU pour piloter les projets et préparer le NPNRU dans cette phase de transition.

c/ Le pilotage thématique

Des Comités de Pilotage Thématiques viennent compléter en transversal le dispositif. Ils rassemblent, sous la Présidence de la Vice-Présidence de la Métropole et/ou du DTA, les personnes compétentes du domaine d'intervention, élus, ou techniciens, acteurs publics ou privés, permettant ainsi de démultiplier les élus et acteurs impliqués dans le Renouvellement Urbain.

- COPIL Reconstitution de l'offre / Relogements
  Il se réunit 2 fois par an, à l'invitation de la vice-présidente de la Métropole et du Préfet
  Il rassemble les bailleurs maitres d'ouvrages, l'ARHLM ; les co-financeurs.
  Il s'appuie sur les travaux pilotés par le référent habitat et peuplement de la Métropole, financé dans le cadre du présent protocole, et permet de faire le point sur
  - L'avancement des programmes de reconstitution financés par l'ANRU – porteurs, foncier, localisation...
  - Les questions de relogements et de peuplement : avancement de la charte, mutualisations...

  Il prend en charge et suit en particulier, avec le GIP MRU, l'étude A1 inscrite au protocole

- COPIL Achèvement du PNRU 1
  Piloté par le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, il rassemble les directeurs des Maitres d'ouvrages signataires des conventions du premier programme national de rénovation urbaine.

Il veille au respect des calendriers et tout particulièrement aux échéances inscrites dans les conventions (DAS, demandes de 1er acompte et de solde).
Il s'appuie sur le suivi financier interne des services de l'Etat (AGORA), croisé avec les tableaux de suivi opérationnel élaborés trimestriellement par le GIP MRU.

- COPIL EHI Habitat Ancien
  Le pilotage global du protocole EHI est assuré par la Métropole.
  Sous la double autorité du Préfet et du Maire ou de leurs représentants, le pilotage global du protocole assure et oriente les actions en fonction des résultats atteints et des difficultés rencontrées.
  Il est composé du Préfet, du Préfet de Police, du Président de la Métropole, du Maire, du Président de la Région PACA, du Président du Département des Bouches du Rhône, du Procureur, du président de la CAF 13, de l'EPAEM, de l'ADIL 13, de l'ARHLM, de l'Anah (locale/régionale/nationale), ou de leurs représentants et se réunit au moins une fois par an.

  Il s'articule avec les instances propres aux études menées dans le cadre du NPNRU, jouant un rôle essentiel pour porter une attention spécifique sur les questions de parc privé ancien dégradé des QPV. Il s'appuie sur les travaux menés par le référent Habitat Ancien de la Métropole.

- COPIL Accord partenarial Copropriétés
  Le volet copropriétés pour les ensembles situes en QPV d'intérêt régional et national est traité en Comité de pilotage de l'Accord Partenarial
  Ce comité de pilotage, sous la double présidence de l'Etat représenté par le Préfet de Département, et de la Métropole, représentée par l'élu référent, assure le pilotage et la coordination générale des études réalisées sous les différentes maitrise d'ouvrage Ville, Métropole, EPAEM et MRU. Il validera la stratégie proposée pour intervenir dans ces copropriétés et le choix des outils opérationnels.

  Les membres du comité de pilotage sont : L'EPF, L'EPAEM, L'ARHLM, le Département ; la Région, la CDC, l'ANAH (locale, régionale, nationale), l'ANRU, le TGI, Le préfet de police, la DRDJSCS, la Ville de Marseille, l'ADIL, l'AGAM, MRU.
  Ce comité qui se réunira deux fois par an, a pour objet de s'assurer du suivi et de l'avancement de la démarche par la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs. Il s'appuie sur les travaux menés dans le cadre de la mission A2 inscrite au présent protocole et s'articule avec les études et missions menées dans le cadre du NPNRU sur les QPV.

- COPIL Développement Durable
  Piloté par la métropole, il s'appuie sur les travaux menés par le référent financé par l'ANRU dans le cadre du PIA Ville durable et solidaire, à la Direction de l'environnement et de l'écologie urbaine de la Métropole.
  Il associe, outre le GIP MRU, la DREAL, la DDTM, la Région
  Il prend en charge et suit, avec le GIP MRU, le projet SIRIUS inscrit au PIA, l'étude A3 inscrite au protocole, les démarches EcoQuartiers initiées sur les PRU.

- COPIL Développement Economique
  Piloté par la métropole, il s'appuie sur les travaux menés par le référent Développement Economique de la Métropole, financé dans le cadre du présent protocole
  Il prend en charge et suit en particulier, en coordination avec la DGADU, les études B2 inscrites au protocole

Il s'agit, pour certains, de la poursuite de dispositifs existants pour Marseille. D'autres seront à créer et compléter au fil des besoins et des lancements d'études transversales (mobilité, espaces publics, équipements publics, propreté, gestion, sécurité…).

Article 8.2. Conduite de projet

Le DGS de la Métropole a confié à la DGA Développement Urbain la coordination générale du programme.

La Métropole dispose d'ores et déjà dans ses différentes Directions, de référents thématiques affectés aux travaux sur le protocole de préfiguration. Ces thématiques sont :

- la coordination métropolitaine
- l'écologie (financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire),
- le développement économique,
- l'habitat ancien,
- la stratégie Habitat et peuplement
- Espace public / Voirie
- Déchets / Propreté
- Pluvial / Assainissement
- Aménagement
- Stratégie foncière
- Stratégie territoriale
- Réseau énergie
- Concertation / Communication
- Gestion urbaine de Proximité

La DGA Développement Urbain assure la coordination partenariale transversale des études des protocoles métropolitains et le suivi de la cohérence générale des programmes. Avec les Référents thématiques des différents services de la Métropole énoncés ci-dessus et, sur le territoire de Marseille, les responsables de pôles du GIP MRU, constitués en Equipe projet du programme d'études du protocole, le travail piloté par le DGA Développement Urbain de la Métropole et le Directeur du GIP MRU, permet d'alimenter les instances stratégiques : suivi des études transversales pour le Comité Stratégique, suivi des études territorialisées présentées lors des Comités Opérationnels Territoriaux.

- La **Conférence de Programmation** du Renouvellement Urbain est mise en place pour s'assurer de l'inscription budgétaire des opérations et du bon engagement financier des opérations sur l'ensemble des secteurs. Elle se réunit deux fois par an, en mai pour préparer le budget de l'année N+1 et faire l'état consommé de l'année N. Ensuite en novembre pour faire le point de l'avancement du budget de l'année N et si nécessaire, les rectificatifs budgétaires pour l'année N+1. Cette Conférence de Programmation met ainsi en cohérence la stratégie générale des projets et la temporalité de la gestion budgétaire des Maitres d'ouvrages.

  Elle est présidée par DGS de la Métropole qui invite le Délégué Territorial de l'ANRU. Elle réunit les DGA concernés, Ville de Marseille et Métropole, les DG des principaux Maitres d'ouvrages et des aménageurs, les DG des co-financeurs publics et les chefs des Services de l'Etat concernés.

  Dans le cadre des transferts de compétences des communes aux 1er janvier 2018 ainsi que de l'évolution de l'organisation métropolitaine, cette conférence de programmation pourrait à terme opérer sur l'ensemble des protocoles et des futures conventions ANRU.

- Le **Management technique des projets** est assuré pour Marseille, pendant le temps du protocole, sous l'égide de la Métropole, par le GIP MRU. Les responsables de chacun des pôles, coordonnent les chefs de projets, pour mettre en synergie les PRU concernés, et pour préparer le NPNRU, avec une nouvelle échelle d'analyse, pour mobiliser les acteurs publics et privés qu'il faudra impliquer dans les projets, et pour faire remonter les synthèses, évaluations et propositions dont les instances de gouvernance auront besoin.

  Le management technique des projets, pilotés par les chefs de projet de l'équipe du GIP MRU, est structuré autour de 4 piliers :

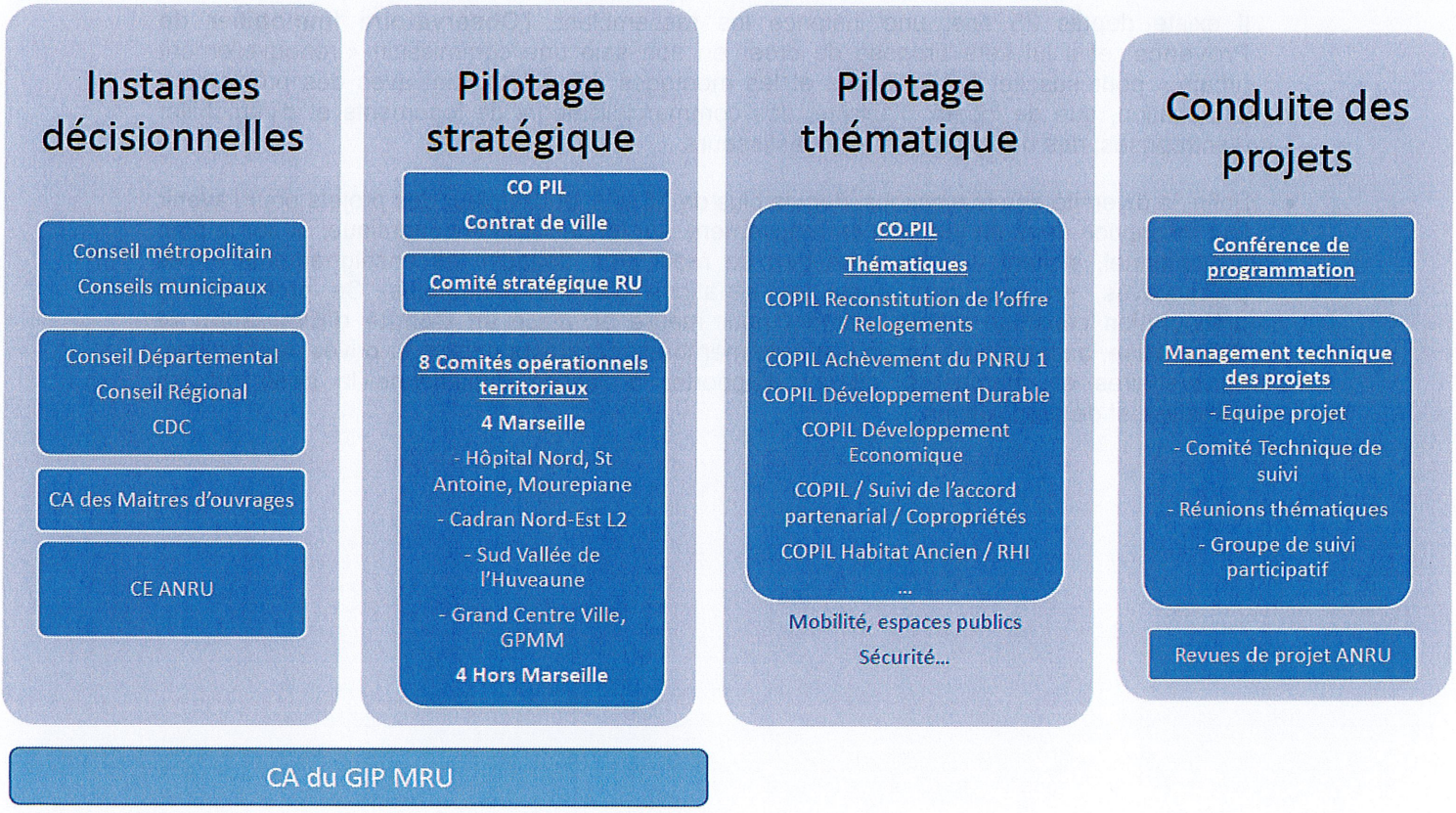
- **Les Equipes projet** par sous-secteur, socle actif de la mise en œuvre opérationnelle, se rencontrent régulièrement pour chaque PRU, associant étroitement les services de l'Etat, ceux des collectivités et, tout particulièrement, les équipes politique de la ville de la Métropole ainsi que les acteurs techniques du « 1er cercle »
- **Les Comités Techniques de Suivi,** programmés sur l'année sont l'outil institutionnel partenarial de pilotage technique du projet, permettant de faire un point de l'état d'avancement du projet
- **Des réunions thématiques** ou opérationnelles de format variable, sont organisées au fil des besoins
- **Les groupes de suivi participatif** se structurent progressivement, en intégrant en particulier les représentants des Conseils citoyens, pour développer l'implication des habitants

Sous l'autorité de la DGA Métropole, le GIP Marseille Rénovation Urbaine, conduit à son terme le PNRU 1 et prépare donc le NPNRU, en articulation avec l'évolution de la structuration de la Métropole. Il a ainsi fait évoluer son organisation depuis le milieu de l'année 2014 en mettant en exergue 4 pôles de conduite de projets, pour se trouver désormais en adéquation avec les 4 grands secteurs proposés au Protocole :

- Pôle Hôpital Nord - Saint Antoine - Mourepiane
- Pôle Nord Est / L2
- Pôle Sud / Vallée de l'Huveaune
- Pôle Grand Centre-Ville / GPMM

Son évolution doit permettre en 2019 la mise en place d'une structure opérationnelle dédiée (SEM ? SPL?...). La montée en puissance de la Métropole et le travail d'évolution en parallèle de l'outil GIP MRU sera un des points à l'ordre du jour du point intermédiaire attendu des partenaires de l'ANRU, conformément à l'article 12 du présent protocole.

- Les **Revues de Projet**, présidées par le Délégué Territorial de l'ANRU, sont l'outil de suivi de l'ANRU pour s'assurer de la cohérence entre les avancements administratifs et techniques des projets et s'assurer du respect des engagements contractualisés avec l'Agence et de manière plus générale du respect du Règlement Général de l'ANRU.



Article 8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

L'enjeu considérable du renouvellement urbain sur le territoire de la Métropole, la diversité des acteurs concernés et la volonté d'élargir encore le cercle des partenaires, conduisent à développer différentes modalités d'association :

- En ce qui concerne les **organismes HLM**, pilier essentiel des projets, leur association, déjà effective au CA du GIP-MRU et dans les instances de management technique des PRU, sera renforcée en les invitant à prendre part au pilotage stratégique des projets, au sein du **Comité stratégique** du renouvellement urbain, et dans les comités opérationnels territoriaux.

  Action Logement, qui a mené à bien sa profonde réorganisation et qui dispose désormais d'une représentation régionale structurée, y sera également conviée, de même que les aménageurs.

- La conduite et le pilotage de chacune des études inscrites au présent protocole impliquera d'associer un panel spécifique d'acteurs, suivant son objet, sa thématique ou son périmètre. Le descriptif de ce partenariat propre à chaque étude, et les modalités de sa mobilisation (calendrier, instances) sont détaillés dans chaque FAT correspondante (onglet « Fiche opération »), annexée au présent protocole

- L'importance du parc privé qu'il s'agisse des quartiers anciens, ou des grandes copropriétés dégradées, conduira à associer aux COPIL Copropriétés (Accord partenarial) et Habitat ancien (EHI) **les professionnels concernés, UNIS, FNAIM** en particulier, pour, au-delà des diagnostics partagés, construire ensemble des partenariats publics/privé susceptibles de prévenir les risques de dégradation et de contribuer aux redressements escomptés.

- Sur tout le territoire des QPV, au sein des PRU ou à leurs abords, il faut chercher, plus que par le passé, les modalités d'implication d'acteurs privés de l'immobilier et du développement économique, en renforçant notamment les liens avec le service aux entreprises de la Métropole et la Direction des projets économiques de la Ville de Marseille.

  Il existe depuis 25 ans, une instance les rassemblant, l'**Observatoire Immobilier de Provence**, et il lui sera proposé de créer en son sein une commission « renouvellement urbain » pour susciter les initiatives et les montages de projets, tant avec des promoteurs d'habitation, que de locaux d'activité, des commercialisateurs de logements et d'immobilier d'entreprises, des banquiers et des investisseurs.

- Enfin, la diversité des réalisations, depuis plus de 15 ans, et l'ampleur des projets pour l'avenir, leur inscription dans un territoire en mouvement, sur le plan socio-économique, et sur le plan institutionnel, incitent à prendre un peu de recul pour dégager les enseignements et les perspectives, en examinant aussi les situations d'autres métropoles. Ce protocole de préfiguration constitue le bon moment pour mettre en place un **Comité d'Evaluation et d'Expertise**, assemblant une vingtaine de membres, décideurs publics et privés, techniciens, universitaires et chercheurs, chargé d'apporter à l'action quotidienne la dose requise d'analyse et de propositions.

Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études, prise de poste, ...) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage a été autorisé par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations d'ingénierie du protocole, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiqué comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

La métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire.

Elle mobilise au sein de ses services, pendant les 3 années du protocole Marseillais (2017-2019), une ingénierie dédiée, répartie dans les services compétents, coordonnés au niveau de la DGA Développement Urbain qui pilote le Contrat de Ville, et financée dans le cadre du présent protocole à hauteur de 4 Equivalents Temps Plein, sur les thématiques suivantes

- Coordination générale
- Habitat privé
- Développement économique
- Stratégie Habitat et peuplement

Un 5eme équivalent temps plein est financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire sur la thématique Développement Durable.

La Métropole pilotera tout particulièrement les études transversales à portée stratégique A et B, en s'appuyant le cas échéant sur le GIP MRU.

Conformément à la décision de prorogation du GIP-MRU jusqu'au 31 décembre 2019 voté en AG du 26 avril 2016, la Métropole va s'appuyer sur les équipes du GIP-MRU pour mener à son terme les projets du PNRU et préparer les projets NPNRU dans cette phase de transition, tout particulièrement en pilotant les études territoriales.

L'équipe du GIP-MRU a fait évoluer son organisation depuis le milieu de l'année 2014 en mettant en exergue 4 pôles de conduite des projets, adaptés depuis pour se trouver désormais en adéquation avec les 4 grands secteurs proposés au protocole.

Le responsable de chacun de ces pôles coordonne les chefs de projets pour mettre en synergie les PRU concernés, et pour préparer le NPNRU, avec une nouvelle échelle d'analyse, pour créer la synergie entre les PRU, mobiliser les acteurs publics et privés qu'il faudra impliquer dans les projets, et faire remonter les synthèses, évaluations et propositions dont l'instance de gouvernance aura besoin. La conduite d'une partie des missions d'ingénierie proposées au Protocole, sous l'autorité de la Métropole AMP sera donc mise en œuvre par le GIP-MRU.

Le GIP-MRU est constitué d'une équipe de 24 personnes.

Les différents postes de l'équipe affectés au pilotage financé par l'ANRU sont les suivants :

- 12 postes de Responsable ou chef de projet urbain
- 1 poste de Chargé d'étude

- 3 postes de Chargé de mission développement local

Soit 16 Equivalents Temps Plein par an

L'équipe du GIP MRU dédiée à la conduite de projet, cofinancée par l'Anru, est mobilisée dans le cadre du présent protocole sur une durée de 4 ans : 2016-2019. Ce financement rétroactif sur l'année 2016 de 16 postes a été validé par le Comité d'Engagement.

Le montant d'assiette forfaitaire annuel retenu par l'Anru pour le GIP MRU est de 1 760 000 €

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Conduite de projet / Coordination des études (postes GIP MRU) 3 ans + 2016	322-6999999-14-0001-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	7 040 000	50%	3 520 000	01/01/2016	1	2 016	8
Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)	322-6999999-14-0002-007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	1 380 000	50%	690 000	12/12/2016	1	2 017	6

Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

42 études, expertises et moyens d'accompagnement du projet sont cofinancés par l'Anru dans le cadre du présent protocole, conformément à l'article 4 du présent protocole.

Pour les actions portant sur la participation et la co-construction du projet de renouvellement urbain, une ligne d'étude transversale est concernée ainsi que la ligne « Maisons mobiles du projet » et 8 études territorialisées sur les quartiers, telles que précisées dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'intervention de l'Anru est au maximum de 50% de la base de financement HT. Les taux cumulés Anru et CDC ne pourront excéder ce maximum. Un décroisement sera recherché entre l'Anru et la CDC.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers	322-6999999-14-0001-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	240 000	50%	120 000	12/12/2016	2	2017	6
A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination	322-6999999-14-0001-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	2	2017	6
B9 - Concertation - Communication secteur Grand Centre Ville - GPMM	322-6013032-14-0001-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	1	2018	2
CA1 - Etudes urbaines et sociales	322-6013044-14-0001-005	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	1	2017	4
CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire	322-6013044-14-0001-006	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	3
CA5 - Etudes urbaines et sociales Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-007	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017	4
CA8 - Concertation - Communication Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-008	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	4
CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélémy	322-6013049-14-0001-009	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017	4
CA11 - Concertation - Communication Grand Saint-Barthélémy	322-6013049-14-0001-010	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	3
CA15 - Consertation / Communication PRIR Cadran Nord-Est L2	322-6999998-14-0001-011	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	40 000	50%	20 000	12/12/2016	1	2019	3
CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine	322-6999999-14-0001-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	500 000	50%	250 000	12/12/2016	1	2018	6
CB4 - Concertation La Solidarité / ND Limite	322-6013055-14-0001-013	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	2
CB5 - Accompagnement de la transition à La Savine	322-6013056-14-0001-014	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	6
CB9 - Concertation / Communication Bricarde / Castellane	322-6013051-14-0001-015	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	2
CB6 - Complément études urbaines et sociales Bricarde - Castellane	322-6013051-14-0001-016	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	2	2017	6
CB 10 - Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	322-6013052-14-0001-017	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2018	3
CB12 - GUSP Renforcée 2017-2018 Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-018	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	4
CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-019	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	3
CB14 - Etudes urbaines et sociales Campagne Lévèque	322-6013053-14-0001-020	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018	4

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CC1 - Etude urbaine et sociale Air Bel - Compléments	322-6013038-14-0001-021	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème 6013038 Air Bel	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	4
I.1 - Maisons mobile du projet	322-6999999-14-0001-022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	390 000	38%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
CA13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Nord Est L2	322-6999998-14-0001-023	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2019	3
CD8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle	322-6013058-14-0001-024	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018	3
CB3a bis - Expertises complémentaires en phase d'élaboration du PDS	322-6013055-14-0001-025	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	80 000	50%	40 000	12/12/2016	1	2018	2
A1 - Stratégie patrimoniale et de peuplement	322-6999999-14-0002-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	480 000	50%	240 000	12/12/2016	2	2017	6
B4 - Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	322-6999999-14-0002-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	280 000	50%	140 000	12/12/2016	1	2018	6
A7-B8 - GUP - Méthode et organisation	322-6999999-14-0002-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
B1 - Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur	322-6999999-14-0002-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017	6
B5-B6 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-6999999-14-0002-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	650 000	31%	200 000	12/12/2016	2	2017	6
A6 - Stratégie de concertation et de communication	322-6999999-14-0002-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017	4
B3 - Optimisation des équipements et services publics, mutualisations	322-6999999-14-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	COMMUNE DE MARSEILLE	320 000	50%	160 000	12/12/2016	2	2017	6
CD1 - Etude cité des associations Grand Centre Ville	322-6013032-14-0003-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	30 000	50%	15 000	12/12/2016	2	2017	2

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0004-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs OLIVERS LILAS MIMOSAS et BELLEVUE	322-6013042-14-0004-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0005-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Malpassé Corot	322-6013042-14-0005-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CB8 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Bricarde	322-6013051-14-0006-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CC2 - Etudes techniques préalables / faisabilité réhabilitations et restructurations Air Bel	322-6013038-14-0006-002	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème 6013038 Air Bel	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CB7 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Castellane	322-6013051-14-0007-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	3
CB15 - Etude de programmation Centre Social de La Castellane	322-6013051-14-0007-002	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	80 000	50%	40 000	12/12/2016	2	2017	3
CD4 - Consolidation opérations du PNRU1 (Montolieu, Duverger)	322-6013032-14-0008-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD5c - Etude sur la copropriété Versailles	322-6013032-14-0008-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD7 - Etude urbaine et sociale - Le Canet	322-6013032-14-0008-003	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	130 000	50%	65 000	12/12/2016	2	2018	3
CD9 - Etude de définition et de programmation d'un projet urbain Briançon Les Crottes	322-6013032-14-0008-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet de présentations synthétiques dans les dossiers remis à l'Anru et à ses partenaires en vue des signatures des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 9.2.2 L'accompagnement des ménages

Plusieurs opérations de démolitions sont prévues en investissement et en Autorisation de démarrage anticipé dans le protocole :

Libellé précis	Localisation	Maître d'ouvrage	
Démolition des bâtiments H2, H3 (83 logts) et relogements Démolition des bâtiments I2 et I3 (83 logts) et relogements	La Savine	Logirem	Investissement
Démolition tour K – 92 logements (y compris MOUS)	La Castellane	Erilia	Investissement
Démolition partielle Bâtiment J Busserine (y compris MOUS)	St Barthélémy	Logirem	Investissement

Libellé précis	Localisation	Maître d'ouvrage	
Démolition bâtiments D, E,et K (276 logements)) et relogements	La Savine	Logirem	Autorisation de démarrage anticipé
Démolition ou restructuration Bâtiment A (1 à 4) – Chiffrage MOUS	Flamants	13 Habitat	Autorisation de démarrage anticipé

Pour faciliter des relogements des ménages de ces opérations dans le parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans, une indemnité pour minoration de loyer peut être versée par l'ANRU.

Le temps du protocole permettra d'estimer l'enveloppe financière couvrant ces indemnités, qui sera précisée dans les conventions de chaque quartier et/ou dans la convention métropolitaine sur l'Habitat.

Tous les relogements effectués entre la date de CE, le 12 décembre 2016, et la date de signature de la ou des conventions ouvrant droit à l'indemnité pour minoration de loyer, seront pris en compte rétroactivement en tant qu'opérations faisant l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé.

Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail[1]

En cohérence avec l'Accord partenarial, les 16 opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 9. Elles ne figurent pas dans le tableau financier en annexe 7 car ne bénéficiant pas d'un financement de l'Anru (financements décroisés privilégiés).

Les phases de suivi animation des Plans de Sauvegarde, amenées à prendre la suite des phases d'élaboration sur 2 années, ne sont pas encore financièrement programmées dans l'Accord partenarial. Le présent protocole étant programmé sur 3 ans et devant permettre d'assurer la continuité d'action avec les futures conventions NPRU, les 1ere années de suivi animation sur les 3 PDS en cours sont ici mentionnées, en Maitrise d'ouvrage Métropole.Les conclusions des études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

[1] Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé)

Présentation des études programmées à l'article 4 du présent protocole et cofinancées par l'Anah.

Libellé précis	IDTOP le cas échéant	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anah	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Coordination Copropriétés		QPV Multi-sites	AMP	300.000 €	50%	S2 2017	6
Copropriété du Parc de la Rose : étude pré opérationnelle		QP013044	AMP	100.000 €	50%	S1 2019	2
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration		QP013042	GIP MRU	250.000 €	50%	S2 2017	4
AMO PDS Corot – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013042	AMP	150.000 €	50%	S2 2019	2
Le Mail : étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2018	3
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
La Maurelette		PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété		QP013055	AMP	100.000 €	50%	S1 2018	2
AMO PDS Kallisté Audit énergétique		QP013055	MRU	40.000 €	50%	S2 2017	2
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013055	AMP	150.000 €	50%	S1 2019	2
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle		PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2019	2
Etudes pré-opérationnelles protocole EHI		QP013032	AMP	530.000 €	50%	S2 2017	6
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue		QP013032	GIP MRU	250.000 €	50%	S2 2017	4
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013032	AMP	150.000 €	50%	S2 2019	2
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2

Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les 18 opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Ne figure dans le tableau financier en annexe 7 que l'étude B5-B6 Cohérence et programmation des projets Grand Centre-ville qui bénéficie également d'un financement de l'Anru (financements décroisés privilégiés).

Présentation des opérations du programme de travail financées par la Caisse des Dépôts.

Libellé précis	IDTOP le cas échéant	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
AMO Projets Durables		QPV Multi-sites	AMP	240.000 €	50%	S2 2017	6
Potentiels de développement économique		QPV Multi-sites	AMP	250.000 €	50%	S1 2018	2
Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale		QPV Multi-sites	AMP	70.000 €	50%	S1 2018	2
Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-6999999-14-0002-005	QPV Multi-sites	AMP	650 000 €	19%	S1 2018	5
Copropriété du Parc de la Rose : étude pré-opérationnelle		QP013044	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration		QP013042	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	4
AMO PDS – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013042	AMP	150.000 €	20%	S2 2019	2
Le Mail : étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2018	3
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
La Maurelette		PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété		QP013055	AMP	100.000 €	20%	S1 2018	2
AMO PDS Kallisté Audit énergétique		QP013055	MRU	40.000 €	50%	S2 2017	2
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013055	AMP	150.000 €	20%	S1 2019	2
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle		PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue Phase d'élaboration		QP013032	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	4
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013032	AMP	150.000 €	20%	S2 2019	2
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2

Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

La Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) ambitionne déjà de mener, plus particulièrement sur le quartier de Frais Vallon, un projet de renouvellement urbain de haute qualité poursuivant une logique ambitieuse de développement durable. En effet, la Métropole AMP a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » lancé par l'ANRU en 2015 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Villes et territoires durables ». Cette candidature, portée par la direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine de la Métropole, a été officiellement retenue le 15 décembre 2015 par le Premier Ministre.

Les projets retenus devaient répondre à deux objectifs principaux :

- L'augmentation du « reste pour vivre » des habitants par la diminution des dépenses contraintes,
- Le renforcement de l'attractivité des quartiers en renouvellement urbain.

Le projet appelé « Sirius » qui sera donc mené sur Frais Vallon comporte trois volets :

- Volet 1 : GENERIC qui propose une gestion énergétique utilisant les réseaux intelligents
- Volet 2 : CHANGE qui propose l'accompagnement des habitants au changement et aux nouveaux gestes écologiques
- Volet 3 : SOBRE qui proposera de Nouveaux services aux habitants pour optimiser le bien-être et réduire l'empreinte carbone

Dans ce cadre, des études sont menées par AMP en 2016 pour définir un programme d'actions innovantes sur ce secteur, en coordination avec celles menées dans le cadre de l'élaboration du NPNRU et donc avec l'étude objet de ce présent marché.

La Convention cadre de maturation relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » est jointe en annexe.

L'opération de réhabilitation par HMP des bâtiments A-I-K-L-N sur Frais Vallon, inscrite dans le cadre du présent protocole en autorisation de démarrage anticipé sera financée dans le cadre du programme global et ambitieux de réhabilitation de la future convention NPRU. Sa partie « innovation » sera financée dans le cadre du PIA.

Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Article 10.1 Opérations financées par l'Anru

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole examiné par le comité d'engagement, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études ou travaux, prise de poste, prise en compte du dossier d'intention de démolir[2]) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage aurait été autorisé préalablement.

10 opérations d'investissement sont financées dans le cadre du protocole de préfiguration de Marseille, dont 7 sur le logement, en maitrise d'ouvrage bailleurs. 2 opérations d'équipement réalisées par la Soleam sur le Grand centre-ville, 1 opération d'aménagement EPAEM sur les Crottes.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations financées dans le protocole de préfiguration, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiquée comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Sur le secteur Hopital Nord - St Antoine – Mourepiane : 3 opérations

La Savine : Démolition des bâtiments I3, I2, H3 et H2 (160 logements) en Maitrise d'ouvrage Logirem) :
L'avenant de clôture du PRU1 avait validé le principe de démolition de ces 4 bâtiments pour permettre le désenclavement du plateau de la Savine par la traverse Béranger. Le montage prévu dans l'avenant de clôture, qui prévoyait que les démolitions restantes au-delà de la phase 1 seraient assumées par les collectivités ou leur aménageur, a évolué vers un nouveau scénario. Dans le NPNRU, Logirem démolit les bâtiments E/D/H/I/K, après relogement, avant de céder les terrains libérés à la Métropole ou à son aménageur, pour viabilisation et valorisation des charges foncières correspondantes. Cette opération est nécessairement inscrite en pré-conventionnement au protocole de préfiguration car la réalisation de travaux Soleam sur les espaces publics prévus dans le cadre du PNRU1 demandent cette libération des terrains. La date du PCDID est le 14/08/2015.
La gestion transitoire par la collectivité de cette friche urbaine de logements sociaux vidés progressivement jusqu'en 2019, est prise en compte dans le cadre de la missions d'ingénierie « Accompagnement de la transition à la Savine » inscrite au protocole, pilotée par MRU avec les partenaires Ville/Métropole et bailleur : l'un des outils élaboré dans ce cadre sera l'élaboration d'un protocole foncier entre la Ville / la Métropole et le bailleur, permettant d'organiser opérationnellement cette gestion transitoire partenariale de la Savine haute. Un protocole foncier sera validé avant la fin de 2017

Reconstitution 161 logements au titre des démolitions restantes sur la Savine haute :
Cette opération en Maitrise d'ouvrage Logirem vise notamment à compléter le plan de relogement de Logirem afin de finaliser le relogement des habitants de la Savine haute fin 2019. La demande de financement porte sur la construction de 161 LLS, répartis sur 6 opérations.
Une seule de ces opérations est située en QPV (Montolieu 19 logements, dont 15 PLAI et 4 PLUS). Cette opération est une VEFA située dans le cœur du QPV du Centre-Ville, dans le 2e arrondissement, à proximité de l'ilot Bon Pasteur (dont le recyclage est intégré dans la convention PRU1 du Centre Nord), dans un secteur de centre ancien, faiblement pourvu en logement social, où il existe un fort besoin de production d'une offre sociale de qualité et qui répondrait à une demande de jeunes actifs. Bien que située en QPV, cette opération a reçu un avis favorable en Comité d'Engagement, du fait de sa localisation en centre ancien.

---

2 Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier relatif au NPNRU

La Castellane : Démolition de la tour K (92 logements), en maitrise d'ouvrage Erilia
Cette opération constitue un invariant du projet depuis le CE de la convention PNRU de la Castellane, et cette démolition a été confirmée par le projet urbain et social retenu par les partenaires locaux lors du comité de pilotage de janvier 2016. Elle permet en effet d'ouvrir un axe est-ouest pour améliorer le fonctionnement interne du quartier. Par ailleurs, une autorisation de démarrage anticipée du relogement à la date du14 aout 2015 a été autorisée par le DG de l'ANRU dans un courrier en date du 27/01/2015, joint en annexe.
Le taux de financement du déficit a été fixé par l'Anru à 70 %, la durée pour la prise en compte de l'indemnité pour pertes d'exploitation est fixée à 18 mois, et le calcul de la VNC est calculé au 31 décembre précédant la date de prise en compte du dossier d'intention de démolir (mai 2016), conformément au RGA.

Sur le secteur Cadran Nord-Est L2 : 2 opérations

Picon Busserine : Relocalisation du local commercial en maitrise d'ouvrage Logirem
Cette opération n'avait pas pu être retenue dans l'avenant de clôture car ne pouvant pas respecter le calendrier de clôture de la convention. Il s'agit de la relocalisation d'un snack dans le RDC d'une construction neuve de Logirem. L'opération comprend l'aménagement du RDC et la démolition du snack. Elle s'inscrit dans la finalisation du projet du PRU de Picon Busserine.

Picon Busserine : Démolition partielle du bâtiment J - J5 à J8 (40 logements) en maitrise d'ouvrage Logirem
Cette démolition pour créer une percée depuis la rue du Stade vers la Plaine des Loisirs était initialement inscrite dans le PRU de Picon Busserine. Elle avait été abandonnée pour des raisons de calendrier (manque de maturation par rapport aux projets de couverture de la L2, plaine des loisirs et aménagement de la place de la gare). Il s'agit pour le bailleur de lancer les études le relogement et les travaux. Les réflexions partenariales sont menées en parallèle sur le projet d'aménagement de la Plaine de Loisirs au sud de la barre. Elle sera financée aux conditions standard du RGA ; la date du PCDID sera la date du CE, le 12/12/2016.

Sur le secteur Sud Vallée de l'Huveaune : 1 opération

Air Bel : Démolition du foyer de la Marylise, en maitrise d'ouvrage SA HLM UNICIL
Située au nord du quartier, sur un secteur voué à la diversification, la démolition de cet ancien EHPAD, désaffecté depuis 3 ans, mais comptabilisé comme logements sociaux (74 logements, reconstitués dans la nouvelle Marylise à l'entrée Nord du quartier), constitue un invariant du projet validé par les partenaires locaux, et cohérent avec les premières esquisses urbaines.
Plusieurs projets de reconversion successifs ont été abandonnés pour des raisons techniques ou financières. L'immeuble est vide depuis avril 2013. Sa démolition permettra d'aménager un parc urbain et de créer les dessertes publiques ouvrant le quartier vers l'Est et desservant les équipements publics au Sud. Elle sera financée au taux de 70%.

Sur le secteur Grand Centre-Ville – GPMM : 4 opérations

En phase protocole, un premier groupe d'équipements est privilégié situés sur le secteur de **Noailles**, en complément de la requalification plus globale engagée sur ce secteur et d'une action forte sur l'habitat :
Equipement Micro-crèche 61-63 rue d'Aubagne, Marseille 1er, Maîtrise d'Ouvrage Marseille Habitat)
Equipement social Noailles - Tr1 - 44 rue d'Aubagne, Marseille 1er, Maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille
Equipement social Noailles - Tr 2 - Domaine Ventre, Marseille 1er, Maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille

Les Crottes : Aménagement Traverse Bachas, terrains de sport, voirie passerelle Gauchet en maitrise d'ouvrage EPAEM
L'opération est repérée comme prioritaire et urgente par l'EPAEM dans le cadre du schéma d'ensemble du secteur Euroméditerranée. L'EPAEM a conduit des études poussées sur ce secteur dans le cadre du projet d'extension de l'OIN.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
I.9 - Démolition foyer La Marylise	322-6013038-21-0001-001	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème 6013038 Air Bel	SA HLM UNICIL	1 601 863	40%	640 000	12/12/2016	S2	2017	1
I.8 - Démolition tour K - 92 logements (y compris MOUS)	322-6013051-21-0002-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	4 543 641	70%	3 180 549	14/08/2015	1	2016	12
I.3 - Démolition partielle Bat J BUSSERINE	322-6013049-21-0003-001	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	LOGIREM	1 912 937	70%	1 339 056	12/12/2016	1	2017	6
I.4 - Démolition de 83 logements locatifs sociaux - Bâtiments H - La Savine	322-6013056-21-0003-002	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 850 667	70%	1 995 467	14/08/2015	2	2015	13
I.4 - Démolition de 83 logements locatifs sociaux - Bâtiments I - La Savine	322-6013056-21-0003-003	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 903 084	70%	2 032 159	14/08/2015	2	2015	13
I.10 - Les Crottes aménagement traverse Bachas, voiries, terrains de sport, traverse Gauchet	322-6013032-24-0001-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	507 250	50%	253 625	12/12/2016	2	2018	4
I.5 - Acquisition Amélioration de 8 PLAI et 16 PLUS - 4, 6, 8 rue Docteur Acquaviva 13004 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-001	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	3 840 758	4%	144 000 573 500 de prêts AL	12/12/2016	2	2017	4
I.5 - Train Bleu - Construction neuve de 13 PLAI - 107 RUE LONGUE DES CAPUCINS - 13001 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-002	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 082 895	6%	117 000 110 800 de prêts AL	12/12/2016	1	2017	2
I.5 - ILOT 3C - VEFA VINCI - 19 PLUS 8 PLAI - ZAC Euroméditerranée - Angle 174 bd de Paris/Rue de Chanterac	322-6013056-31-0001-003	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	3 926 000	2%	72 000 308 900 de prêts AL	12/12/2016	1	2018	5
I.5 - Massalia - Construction neuve de 10 PLAI - 4 rue des Bessons - 13014 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-004	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	1 197 717	8%	90 000 76 900 de prêts AL	12/12/2016	1	2017	2
I.5 - VEFA EIFFAGE - 15 PLUS 4 PLAI - 48 rue Montolieu - 13002 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-005	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	1 152 038	3%	28 800	12/12/2016	1	2018	4
I.5 - VEFA AMETIS - 34 PLUS 34 PLAI - 5, Chemin de Sainte-Marthe 13014 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-006	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	8 594 760	4%	306 000 802 900 de prêts AL	12/12/2016	1	2018	4
I.16 - Centre social Noailles - Tranche 1 - rue d'Aubagne/ Grand Centre Ville	322-6013032-37-0001-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	1 060 000	50%	530 000	12/12/2016	2	2016	12
I.17 - Centre social Noailles - Tranche 2 - Domaine Ventre/ Grand Centre Ville	322-6013032-37-0001-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	2 714 000	50%	1 357 000	12/12/2016	2	2016	12
I.14 - Micro-crèche 61-63 Rue d'Aubagne 13001 Marseille	322-6013032-37-0002-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	MARSEILLE HABITAT	361 460	50%	180 730	12/12/2016	2	2017	3
I.2 - Relocalisation d'un local commercial	322-6013049-38-0001-001	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	LOGIREM	116000	50%	58 000	12/12/2016	2	2017	1

Article 10.2 Opérations financées par l'Anah

Sans objet

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations, prévu au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération (S1 2011) et la date de fin opérationnelle de la dernière opération (S2 2022).

La date de lancement opérationnel du protocole est le 14 aout 2015.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est fixée 3 ans après la signature du protocole

La date de fin opérationnelle des opérations d'investissement visées à l'article 10 est fixée au 31/12/2022

Le calendrier opérationnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Anru relatif au NPNRU.

Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration

Le présent protocole prend effet à partir du..... , (date de signature du protocole de préfiguration par l'Anru).

Le présent protocole s'achève le 31/12/2025

La date d'achèvement du protocole de préfiguration (date de fin de validité administrative) correspond à la date estimée de fin opérationnelle[3] de la dernière opération + 3 ans.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru

Au fil de l'avancement des études urbaines et sociales territorialisées du programme de travail, articulées avec les études transversales thématiques et par secteur, le porteur de projet déposera auprès du délégué territorial de l'Anru les dossiers présentant, dans le cadre des orientations de programmation urbaine par grands secteur, les projets résultant des études prévues au programme de travail, en vue des contractualisations avec l'Agence par des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

La durée du Protocole étant ici sur 3 ans, et vu les attentes précisées par les partenaires à l'issue du CE et reprises à l'article 3, il est convenu d'un point de rendez-vous à un an avec l'Anru (cf. annexe 8)

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain est conditionné à la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de

[3] Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU

protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Dans le cas où des natures d'opérations générant des contreparties Action Logement seraient financées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration, ces contreparties devront être formalisés au plus tard dans les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru

Les dépenses finançables par l'Agence sont prises en compte conformément aux conditions décrites à l'article 1.2.1 du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le tableau financier des opérations physiques figurant à l'annexe 7, signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprend, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers Anru, déclinés entre montants de subventions Anru et volumes de prêts bonifiés le cas échéant. L'ensemble des co-financements sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre du présent protocole de préfiguration : la participation financière de l'Anru, au titre du NPNRU, s'entend pour un montant global maximal non actualisable de concours financiers de **22 134 k€,** comprenant **20 244 k€** de subventions (dont **12 324 k €** pour les opérations d'investissement visées à l'article 10) et **1 873 k€** de volume de prêts distribués par Action Logement (pour les opérations d'investissement visées à l'article 10).

Les concours financiers de l'Anru sont attribués sous réserve du respect des dispositions du règlement général et du règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah[4]

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.
Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **1 340 k€,** répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

---

[4] *Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé).*

Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 6, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru

En cas de mentions contradictoires qui seraient inscrites dans le présent protocole avec les dispositions des règlements de l'Agence, ces derniers prévalent.

Article 13.5. Contrôle et audits

Conformément à l'article 4 du RGA et l'article VII du règlement financier, l'Anru peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'Anru les documents et informations dont elle estime la production nécessaire à l'instruction des dossiers, aux paiements, au suivi et à l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration.

Le cas échéant, ils faciliteront les contrôles sur place ou sur pièces diligentés par l'Anru.

En cas de contrôles sur place réalisés pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le cas échéant, le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers faciliteront également les audits réalisés a posteriori par l'Anru, portant sur l'intégralité des éléments remis par le bénéficiaire d'un concours financier de l'Anru.

Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Le directeur général de l'Anru peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, des évolutions relatives aux dispositions du présent protocole peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont l'instruction s'effectuera dans les mêmes conditions que l'élaboration du protocole de préfiguration.

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant. Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément à l'article 122 du règlement financier relatif au NPNRU.

Article 13.8. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Article 14. Dispositions diverses

Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduisent l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, de formation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation...Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru, notamment dans le cadre de réseaux d'acteurs du renouvellement urbain. Ils s'engagent également à faciliter l'accès de leurs agents aux formations initiées par l'Anru ou par ses partenaires.
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent ainsi que les frais d'inscription à des formations entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 14.2 La signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et d'Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre du présent protocole, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Date[5]

Signatures : 21 DEC. 2017

Pour l'ANRU	**Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence** MET[illegible] AIX-MARSEILLE-PROVENCE [illegible]sident, Jean-Claude GAUDIN
Pour l'Etat Pierre DARTOUT	**Pour la Ville de Marseille** Arlette FRUCTUS Adjointe au Maire Habitat, Logement, Politique de la Ville, Rénovation Urbaine 13233 Marseille cedex 20
Pour l'ANAH	**Pour la Caisse des Dépôts et Consignations** Richard CURNIER
Pour Habitat Marseille Provence Habitat Marseille Provence Directeur Général 25, Avenue [illegible] 13388 - MARSEILLE CEDEX 13 Tél. (33) 91.10. [illegible] Fax. ([illegible] 91.10.80.99 Jean-Luc IVALDI	**Pour 13 HABITAT** Le Directeur Général Le Directeur Général Eric TAVERNI Pour ERILIA Délégué
Pour LOGIREM GROUPE LOGIREM SA D'HLM à Conseil d'Administration AU CAPITAL DE 3 278 [illegible] € TEL. 04 91 28 01 01 11 Boulevard National - BP 60204 - 13302 Marseille Cedex 3 RCS MARSEILLE B 060 804 770 - SIREN 060 804 770 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR [illegible] 060 804 770 CODE APE 6820 A - SIRET [illegible] 354 [illegible] MARSEILLE Unicil Pour UNICIL Groupe Action Logement SA d'HLM à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 978 726,40 € Siège Social : 11, rue Armény - CS 30001 - 13286 Marseille Cedex 06 Bureaux et Correspondance : 20, bd Paul Peytral - 13006 Marseille Tél. 04 91 13 91 13 Siret 573 620 754 00032 - APE 6820 A J.-Y. BOULAIN	**Pour MARSEILLE HABITAT** ERILIA 72 bis, rue Perrin-Solliers 13291 MARSEILLE CEDEX 6 Téléphone 04 91 18 45 45 E. PINATEL MARSEILLE HABITAT Société Anonyme d'Economie Mixte ESPACE COLBERT - 10, rue Sainte-Barbe CS 92219 - 13207 MARSEILLE Cedex 01 Le Directeur Christian GIL
Pour le GIP Marseille Rénovation Urbaine	**Pour l'Etablissement Public d'Aménagement EuroMéditerranée** Hugues PARANT
Pour le Département des Bouches-du-Rhône Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Présidente Martine VASSAL	**Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** Renaud MUSELIER Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Député européen

5 Apposée par le dernier signataire (soit le directeur général de l'Anru ou le délégué territorial de l'Anru)

ANNEXES

1- Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.

2- Plan des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru.

3- Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.

4- Description de la gouvernance et de la conduite de projet

5- Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés

6- Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation

7- Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration

8- Planning de réalisation et tableau général et détaillé des actions du programme de travail

9- Tableau des financements de l'Anah

10- Tableau des financements de la Caisse des Dépôts

11- Convention relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire »

12- Courrier de dérogation du DG ANRU pour la prise en compte de la MOUS sur l'opération de démolition de la tour K d'Erilia

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst?`me d'information le : 06/11/2017 ? 10:43)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROTOCOLE : 322	LOCALISATION	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
66666/Commune fictive/QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional)	QP999998	66666
13055/Marseille/QPV national/Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	QP013032	13055
13055/Marseille/QPV national/Air Bel	QP013038	13055
13055/Marseille/QPV national/Malpassé Corot	QP013042	13055
13055/Marseille/QPV national/Frais Vallon Le Clos La Rose	QP013044	13055
13055/Marseille/QPV national/Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Bar	QP013049	13055
13055/Marseille/QPV national/La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	QP013051	13055
13055/Marseille/QPV national/Kalliste La Granière La Solidarité	QP013055	13055
13055/Marseille/QPV national/La Savine	QP013056	13055
13055/Marseille/QPV national/La Cabucelle	QP013058	13055
13055/Marseille/QPV régional/La Visitation - Bassens	QP013059	13055
13055/Marseille/QPV régional/La Calade Campagne Lévêque	QP013053	13055
13055/Marseille/QPV régional/Les Aygalades	QP013054	13055
13055/Marseille/QPV régional/Les Tilleuls La Maurelette	QP013057	13055
13055/Marseille/QPV régional/Consolat Ruisseau Mirabeau	QP013052	13055
PORTEUR DE PROJET		
METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE		

CONTRIBUTIONS — PRETS — ECHEANCIER

N° de protocole(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	TYPE (MI,R+)	LOGEMENTS NBRE	SDP	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE	%	EPCI	%	CONSEIL GENERAL	%	CONSEIL REGIONAL	%	BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts	%	CDC	%	EUROPE	%	ANAH	%	AUTRES	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre	vérif
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
322 6999999 14 0001 001 Conduite de projet - Coordination des étu	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	7 040 000,00	0,00%	7 040 000,00	7 040 000,00	500 000,00	7,10%	1 596 000,00	22,67%	280 000,00	3,98%	344 000,00	4,89%	0,00	0,00%	720 000,00	10,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	80 000,00	1,14%	3 520 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	8	V
322 6999999 14 0001 002 A4 - AMO sécurité des sites et des chanti	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	240 000,00	20,00%	288 000,00	240 000,00	120 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6999999 14 0001 003 A5 - Mise en place et suivi des outils de	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	120 000,00	20,00%	144 000,00	120 000,00	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6013032 14 0001 004 B9 - Concertation -Communication secteur	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	120 000,00	20,00%	144 000,00	120 000,00	18 000,00	15,00%	42 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
322 6013044 14 0001 005 CA1 - Etudes urbaines et sociales Frais V	NPN	QP013044					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	350 000,00	20,00%	420 000,00	350 000,00	22 500,00	6,43%	52 500,00	15,00%	0,00	0,00%	100 000,00	28,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	175 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	4	V
322 6013044 14 0001 006 CA4 - Concertation - Communication Frais	NPN	QP013044					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	7 500,00	15,00%	17 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
322 6013042 14 0001 007 CA5 - Etudes urbaines et sociales Malpass	NPN	QP013042					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	250 000,00	20,00%	300 000,00	250 000,00	7 500,00	3,00%	17 500,00	7,00%	0,00	0,00%	100 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	125 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	4	V
322 6013042 14 0001 008 CA8 - Concertation - Communication Saint	NPN	QP013042					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	7 500,00	15,00%	17 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	4	V
322 6013049 14 0001 009 CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand S	NPN	QP013049					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	4	V
322 6013049 14 0001 010 CA11 - Concertation - Communication Grar	NPN	QP013049					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	7 500,00	15,00%	17 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
322 6999998 14 0001 011 CA15 - Concertation - Communication PRIR	NPR	QP999998					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	6 000,00	15,00%	14 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	3	V
322 6999999 14 0001 012 CB1 - Etudes urbaines et sociales de la S	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	500 000,00	20,00%	600 000,00	500 000,00	33 000,00	6,60%	77 000,00	15,40%	0,00	0,00%	140 000,00	28,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	250 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	6	V
322 6013055 14 0001 013 CB4- Concertation - Communication Solida	NPN	QP013055					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	7 500,00	15,00%	17 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
322 6013056 14 0001 014 CB5 - Accompagnement de la transition La	NPN	QP013056					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	15 000,00	7,50%	35 000,00	17,50%	0,00	0,00%	50 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6013051 14 0001 015 CB9 - Concertation - Communication Saint-	NPN	QP013051					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	15 000,00	15,00%	35 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
322 6013051 14 0001 016 CB6 - Complément d'études urbaines et so	NPN	QP013051					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	350 000,00	20,00%	420 000,00	350 000,00	22 500,00	6,43%	52 500,00	15,00%	0,00	0,00%	100 000,00	28,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	175 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6013052 14 0001 017 CB10 - Etudes urbaines et sociales Consol	NPR	QP013052					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	12 000,00	8,00%	28 000,00	18,67%	0,00	0,00%	35 000,00	23,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	3	V
322 6013052 14 0001 018 CB12 - GUSP renforcée 2017-2018 Consol	NPR	QP013052					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	7 500,00	15,00%	17 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	4	V
322 6013052 14 0001 019 CB13 - Concertation - Communication Con	NPR	QP013052					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	7 500,00	15,00%	17 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	3	V
322 6013053 14 0001 020 CB14 - Etudes urbaines et sociale Campag	NPR	QP013053					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	12 000,00	8,00%	28 000,00	18,67%	0,00	0,00%	35 000,00	23,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	4	V
322 6013038 14 0001 021 CC1 - Etudes urbaines et sociales Air Bel	NPN	QP013038					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	6 000,00	6,00%	14 000,00	14,00%	0,00	0,00%	30 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	4	V
322 6999999 14 0001 022 I.1 - Maisons mobiles du projet	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	390 000,00	20,00%	468 000,00	390 000,00	72 000,00	18,46%	168 000,00	43,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	38,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6999998 14 0001 023 CA 13 - Etudes urbaines et sociales PRIR	NPR	QP999998					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	3	V
322 6013058 14 0001 024 CD 8 - Etude urbaine et sociale La Cabuce	NPN	QP013058					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	7 000,00	4,67%	18 000,00	12,00%	0,00	0,00%	50 000,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	3	V
322 6013055 14 0001 025 CB3a bis - AMO PDS Kallisté - Expertises	NPN	QP013055					0,00	0,00	0,00	13/GIP MARSEILLE RENOVATION	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	13 000,00	16,25%	27 000,00	33,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
322 6999999 14 0002 001 A1 - Stratégie patrimoniale et de peuplem	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/METROPOLE D'AIX MARSEILL	480 000,00	20,00%	576 000,00	480 000,00	69 000,00	14,38%	161 000,00	33,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	2,08%	240 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6999999 14 0002 002 B4 - Enjeux de mobilité propres aux quart	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/METROPOLE D'AIX MARSEILL	280 000,00	20,00%	336 000,00	280 000,00	0,00	0,00%	140 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	140 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	6	V
322 6999999 14 0002 003 A7-B8 - GUP - Méthode et organisation	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/METROPOLE D'AIX MARSEILL	300 000,00	20,00%	360 000,00	300 000,00	45 000,00	15,00%	105 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6999999 14 0002 004 B1 - Dynamiques urbaines / programmation	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/METROPOLE D'AIX MARSEILL	250 000,00	20,00%	300 000,00	250 000,00	37 500,00	15,00%	87 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	125 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6999999 14 0002 005 B5-B6 - Cohérence et programmation des p	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/METROPOLE D'AIX MARSEILL	650 000,00	20,00%	780 000,00	650 000,00	97 500,00	15,00%	227 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	125 000,00	19,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	200 000,00	30,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6999999 14 0002 006 A6 - Stratégie de Concertation - Communic	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/METROPOLE D'AIX MARSEILL	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	22 500,00	15,00%	52 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	4	V
322 6999999 14 0002 007 Conduite de projet / Coordination des étu	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/METROPOLE D'AIX MARSEILL	1 380 000,00	0,00%	1 380 000,00	1 380 000,00	0,00	0,00%	690 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	690 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	6	V
322 6999999 14 0003 001 B3 - Optimisation des équipements et serv	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	13/COMMUNE DE MARSEILLE/211	320 000,00	20,00%	384 000,00	320 000,00	160 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	160 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
322 6013032 14 0003 002 CD1 - Etude cité des associations Grand C	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/COMMUNE DE MARSEILLE/211	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
322 6013044 14 0004 001 CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial ba	NPN	QP013044					0,00	0,00	0,00	13/HABITAT MARSEILLE PROVEN	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
322 6013042 14 0004 002 CA6 - Diagnostic social et patrimonial ba	NPN	QP013042					0,00	0,00	0,00	13/HABITAT MARSEILLE PROVEN	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
322 6013044 14 0005 001 CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial ba	NPN	QP013044					0,00	0,00	0,00	13/13 HABITAT/7828556960002	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
322 6013042 14 0005 002 CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial ba	NPN	QP013042					0,00	0,00	0,00	13/13 HABITAT/7828556960002	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	15 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
322 6013051 14 0006 001 CB8 - Diagnostic social et patrimonial ba	NPN	QP013051					0,00	0,00	0,00	13/LOGIREM/06080477000075	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	18 000,00	9,00%	42 000,00	21,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	5	V
322 6013038 14 0006 002 CC2 - Etudes techniques préalables / Fais	NPN	QP013038					0,00	0,00	0,00	13/LOGIREM/06080477000075	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	70 000,00	35,00%	30 000,00	15,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	5	V
322 6013051 14 0007 001 CB7 - Diagnostic social et patrimonial ba	NPN	QP013051					0,00	0,00	0,00	13/ERILIA/05881167000015	300 000,00	20,00%	360 000,00	300 000,00	27 000,00	9,00%	63 000,00	21,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
322 6013051 14 0007 002 CB15 - Etude de programmation Centre So	NPN	QP013051					0,00	0,00	0,00	13/ERILIA/05881167000015	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
322 6013032 14 0008 001 CD4 - Consolidation des opérations du PNF	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/EPAEM/40413229200016	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	3	V
322 6013032 14 0008 002 CD5c - Etudes sur la Copropiété Versaille	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/EPAEM/40413229200016	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	3	V
322 6013032 14 0008 003 CD7 - Etude urbaine et sociale Le Canet	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/EPAEM/40413229200016	130 000,00	20,00%	156 000,00	130 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	38,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	11,54%	65 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	3	V
322 6013032 14 0008 004 CD9 - Diagnostic social et programmation	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/EPAEM/40413229200016	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	3	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		16 180 000,00		17 732 000,00	16 180 000,00	1 458 000,00	9,01%	3 998 000,00	24,71%	280 000,00	1,73%	1 254 000,00	7,75%	170 000,00	1,05%	845 000,00	5,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	255 000,00	1,58%	7 920 000,00	48,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
322 6013038 21 0001 001 I.9 - Démolition de la Marylise	NPN	QP013038		1		74	0,00	21 314,16	0,00	13/SA HLM UNICIL/5736207540	1 577 248,00	10,14%	1 737 258,00	1 577 248,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	937 248,00	59,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	640 000,00	40,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
322 6013051 21 0002 001 I.8 - Démolition de la Tour K La Castella	NPN	QP013051		1		92	8 000,00	52 023,98	598,28	13/ERILIA/05881167000015	4 786 206,00	15,05%	5 506 419,00	4 786 206,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 605 657,00	33,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 180 549,00	66,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	12	V
322 6013049 21 0003 001 I.3 - Démolition partielle bâtiment J Bus	NPN	QP013049		1		40	2 032,00	50 223,43	988,65	13/LOGIREM/06080477000075	2 008 937,00	3,37%	2 076 587,00	2 008 937,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	669 881,00	33,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 339 056,00	66,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	6	V
322 6013056 21 0003 002 I.4 - Démolition La Savine bâtiment H - 8	NPN	QP013056		1		83	5 220,00	40 715,42	647,39	13/LOGIREM/06080477000075	3 379 380,00	4,61%	3 535 192,00	3 379 380,00	0,00	0,00%	625 000,00	18,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	383 914,00	11,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	375 000,00	11,10%	1 995 466,00	59,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2015	2	13	V
322 6013056 21 0003 003 I.4 - Démolition La Savine bâtiment I - 8	NPN	QP013056		1		83	5 220,00	41 383,08	658,01	13/LOGIREM/06080477000075	3 434 796,00	4,62%	3 593 359,00	3 434 796,00	0,00	0,00%	625 000,00	18,20%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	402 637,00	11,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	375 000,00	10,92%	2 032 159,00	59,16%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2015	2	13	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				5		372	20 472,00	40 824,10	741,82		15 186 567,00		16 448 815,00	15 186 567,00	0,00	0,00%	1 250 000,00	8,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 999 337,00	26,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	750 000,00	4,94%	9 187 230,00	60,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																										
322 6013032 24 0001 001 I.10/11/12 - Les Crottes : aménagement Tr	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/EPAEM/40413229200016	507 250,00	19,94%	608 400,00	507 250,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	253 625,00	50,00%	253 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	4	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		507 250,00		608 400,00	507 250,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	253 625,00	50,00%	253 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
322 6013056 31 0001 001 I.5 - Acquisition / Amélioration de 8 PLA	NPN	QP013056		0		24	1 657,00	160 031,58	2 317,90	13/LOGIREM/06080477000075	3 840 758,00	5,50%	4 052 000,00	3 840 758,00	240 000,00	6,25%	240 000,00	6,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 643 258,00	68,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	573 500,00	14,93%	144 000,00	3,75%	1 818 872,00	47,36%	0,00	573 500,00	2017	2	4	V
322 6013056 31 0001 002 I.5 - Construction neuve 13 PLAI - TRAIN	NPN	QP013056		0		13	903,00	160 222,69	2 306,64	13/LOGIREM/06080477000075	2 082 895,00	5,50%	2 197 456,00	2 082 895,00	130 000,00	6,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 725 095,00	82,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	110 800,00	5,32%	117 000,00	5,62%	1 523 995,00	73,17%	0,00	110 800,00	2017	1	2	V
322 6013056 31 0001 003 I.5 - Ilot 3 C Vefa Vinci - 19 PLUS & 8 P	NPN	QP013056		0		27	1 776,00	145 407,41	2 210,59	13/LOGIREM/06080477000075	3 926 000,00	5,50%	4 141 929,00	3 926 000,00	270 000,00	6,88%	245 000,00	6,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 030 100,00	77,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	308 900,00	7,87%	72 000,00	1,83%	2 400 000,00	61,13%	0,00	308 900,00	2018	1	5	V
322 6013056 31 0001 004 I.5 - MASSALIA 10 PLAI - 4 rue Bessons 1	NPN	QP013056		0		10	569,00	119 771,70	2 104,95	13/LOGIREM/06080477000075	1 197 717,00	5,50%	1 263 591,00	1 197 717,00	100 000,00	8,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	930 817,00	77,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	76 900,00	6,42%	90 000,00	7,51%	744 717,00	62,18%	0,00	76 900,00	2017	1	2	V
322 6013056 31 0001 005 I.5 - MONTOLIEU Vefa Eiffage - 15 PLUS &	NPN	QP013056		0		19	603,00	60 633,58	1 910,51	13/LOGIREM/06080477000075	1 152 038,00	4,66%	1 205 677,00	1 152 038,00	190 000,00	16,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	933 238,00	81,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 800,00	2,50%	606 738,00	52,67%	0,00	0,00	2018	1	4	V

322 6013056 31 0001 006 I.5 - SAINTE MARTHE Vefa amétis - 34 PL	NPN	QP013056		0		68	4 582,00	126 393,53	1 875,77	13/LOGIREM/06080477000075	8 594 760,00	5,50%	9 067 472,00	8 594 760,00	680 000,00	7,91%	320 000,00	3,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 485 860,00	75,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	802 900,00	9,34%	306 000,00	3,56%	5 428 960,00	63,17%	0,00	802 900,00	2018	1	4	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SC				0		161	10 090,00	129 156,32	2 060,87		20 794 168,00		21 928 125,00	20 794 168,00	1 610 000,00	7,74%	805 000,00	3,87%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 748 368,00	75,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 873 000,00	9,01%	757 800,00	3,64%	12 523 282,00	60,22%	0,00	1 873 000,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																										
322 6013032 37 0001 001 I.16 - Centre social Noailles Tranche 1 -	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/COMMUNE DE MARSEILLE/211	1 060 000,00	20,00%	1 272 000,00	1 060 000,00	402 000,00	37,92%	0,00	0,00%	64 000,00	6,04%	64 000,00	6,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	530 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	12	V
322 6013032 37 0001 002 I.17 - Centre social Noailles Tranche 2 -	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/COMMUNE DE MARSEILLE/211	2 714 000,00	20,00%	3 256 800,00	2 714 000,00	1 031 000,00	37,99%	0,00	0,00%	163 000,00	6,01%	163 000,00	6,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 357 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	12	V
322 6013032 37 0002 001 I.14 - Micro-crèche - 61/63 Rue d'Aubagne	NPN	QP013032					0,00	0,00	0,00	13/MARSEILLE HABITAT/061800	361 460,00	18,16%	427 104,00	361 460,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 730,00	16,80%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 000,00	33,20%	180 730,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		4 135 460,00		4 955 904,00	4 135 460,00	1 433 000,00	34,65%	0,00	0,00%	227 000,00	5,49%	227 000,00	5,49%	60 730,00	1,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 000,00	2,90%	2 067 730,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																										
322 6013049 38 0001 001 I.2 - Relocalisation d'un local commercia	NPN	QP013049					0,00	0,00	0,00	13/LOGIREM/06080477000075	147 080,00	5,50%	155 169,00	147 080,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	58 000,00	39,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 080,00	21,13%	58 000,00	39,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		147 080,00		155 169,00	147 080,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	58 000,00	39,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 080,00	21,13%	58 000,00	39,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				5		533	30 562,00				56 950 525,00		61 828 413,00	56 950 525,00	4 501 000,00	7,90%	6 053 000,00	10,63%	507 000,00	0,89%	1 481 000,00	2,60%	20 036 435,00	35,18%	845 000,00	1,48%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 282 705,00	5,76%	20 244 385,00	35,55%	12 523 282,00	21,99%	0,00	1 873 000,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Le Président,
Jean-Claude GAUDIN

Pour le GIP MRU

ERILIA
72 bis, rue Perrin-Solliers
13291 MARSEILLE CEDEX 6
Téléphone 04 91 18 45 45
Le Directeur Général Délégué
E. PINATEL

Habitat Marseille Provence
25, Avenue de Frais Vallon
13388 - MARSEILLE CEDEX 13
Tél. (33) 91.10.80.00
Fax. (33) 91.10.80.99
Directeur Général
Jean-Luc IVALDI

Arlette FRUCTUS
Adjointe au Maire
Habitat, Logement
Politique de la Ville, Rénovation Urbaine
13233 Marseille cedex 20

MARSEILLE HABITAT
Société Anonyme d'Economie Mixte
ESPACE COLBERT - 10, rue Sainte-Barbe
CS 92219 - 13207 MARSEILLE Cedex 01
Le Directeur
Christian GIL

logirem
GROUPE LOGIREM
SA D'HLM à Conseil d'Administration
AU CAPITAL DE 3 270 777 € I TEL. 04 91 28 01 01
11 Boulevard National I BP 60206 I 13302 Marseille Cedex 3
RCS MARSEILLE B 060 804 770 I SIREN 060 804 770
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR82 060 804 770
CODE APE 6820 A = CCP 354387 F MARSEILLE

Renaud MUSELIER
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen

Unicil
Groupe ActionLogement
SA d'HLM à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 37 978 726,40 €
Siège Social :
11, rue Armény - CS 30001 - 13286 Marseille Cedex 06
Bureaux et Correspondance :
20, bd Paul Peytral - 13006 Marseille
Tél. 04 91 13 91 13
Siret 573 620 754 00032 - APE 6820 A

Pour l'ANAH

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRESIDENT

F. Lavergne

Pour l'Etat

Hugues PARANT

Richard CURNIER

Pierre DARTOUT

Nicolas GRIVEL

Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Martine VASSAL

Le Directeur Général
Eric TAVERNI